



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 juin 2021 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mai 2021
- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 mai 2021
- 10.05** Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à HVAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement et de mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 377 400,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 928 360,70 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2112 - Un soumissionnaire
- 20.02** Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses
- 20.03** Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à CONSTRUCTION JACQUES THÉORÉT INC., pour des travaux de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant des incidences de 120 000 \$ à 135 000 \$, toutes taxes incluses
- 20.04** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2021 dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée
- 20.05** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2021-2022 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$
- 20.06** Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021

- 20.07** Approbation du projet d'acte de donation par lequel LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, avec l'accord de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, cède gratuitement à la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, un terrain vacant sur la rue Esther-Blondin portant le numéro 6 358 397 du cadastre du Québec
- 20.08** Octroi d'un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 8^e Avenue, entre la 7^e Avenue et la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 244 421,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2111 - Quatre soumissionnaires / Autorisation d'un budget additionnel de revenus et dépenses de 79 721,94 \$, toutes taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ces travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb
- 20.09** Approuver la prolongation d'emphytéose par laquelle l'Office Municipal d'Habitation de Montréal loue à la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, le terrain connu comme étant les lots 1 247 150 et 1 247 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de deux (2) ans, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2023, pour les fins d'un parc, soit le Parc Michel-Ménard. Dépense totale de 100,00 \$ par année, plus les taxes applicables - Bâtiment 9143

30 – Administration et finances

- 30.01** Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020
- 30.02** Autorisation d'une dépense au montant maximal de 69 279,12 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 23 juin 2021
- 30.03** Autorisation d'octroi d'une contribution financière - 3 025 \$
- 30.04** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030)
- 30.05** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021
- 30.06** Autorisation au directeur - aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine à signer la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme Climat municipalités pour le projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques
- 30.07** Reconnaissance de Festival de littérature jeunesse de Montréal, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021
- 40.02** Adoption - *Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine »* (RCA21-19002)
- 40.03** Autorisation de la modification de la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationnement à l'exception de véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine
- 40.04** Autorisation des modifications à la signalisation et au sens de la circulation sur plusieurs tronçons des 35^e, 36^e, 41^e et 43^e Avenues dans l'arrondissement de Lachine, afin d'assurer la sécurité autour du Collège Saint-Louis et de l'école Victor-Thérien
- 40.05** Autorisation de la modification de la signalisation à l'intersection de la 18^e Avenue et de la rue Victoria dans

l'arrondissement de Lachine

- 40.06** Autorisation de la modification des restrictions de stationnement devant le 2560, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine
- 40.07** Modification du sens de circulation sur la 29^e Avenue et de la signalisation sur les rues avoisinantes dans l'arrondissement de Lachine
- 40.08** Addenda - Autorisation de la prolongation de la durée d'occupation du domaine public, sans frais, sur trois espaces de stationnement situés à l'arrière du 1170, rue Notre-Dame, pour L'OEUVRE DE LA SOUPE MAISON, et ce jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021-2022
- 40.09** Approbation de la gratuité des stationnements hors rue de la zone 07 situés à proximité de la mairie de l'arrondissement de Lachine sur la 18^e Avenue, pour une période maximale quatre heures entre 8 h et 18 h

47 – Urbanisme

- 47.01** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon
- 47.02** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44^e Avenue
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 630, 49^e Avenue
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de six unités pour l'immeuble situé au 669, avenue George-V
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 910, 47^e Avenue
- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44^e Avenue
- 47.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1001, boulevard Saint-Joseph
- 47.09** Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 37 000 \$ - Lot portant le numéro 2 133 220 du cadastre du Québec situé au 1140-1150, rue Notre-Dame

50 – Ressources humaines

- 50.01** Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique
- 50.02** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1213416001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020

D'autoriser la diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-03 16:35

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213416001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2020 dans un journal distribué sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-01 - CA20 19 0092 (1203547005)

Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

2019-06-03 - CA19 19 0173 (1193547007)

Publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018

2018-06-11 - CA18 19 0157 (1183547008)

Publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017

DESCRIPTION

En vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (ci-après la "Charte"), lors d'une séance du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement. Plus précisément, le maire traite en regard de l'arrondissement, des derniers résultats financiers, du programme des immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice 2021, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme des immobilisations dressés par le conseil d'arrondissement.

Rapports du Vérificateur général et du vérificateur externe

Le Vérificateur général et le vérificateur externe ont conclu, dans un rapport d'audit, que les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, qui comprennent les résultats des arrondissements, dont ceux de l'arrondissement Lachine, donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2020, sans aucune réserve.

Par ailleurs, au moment de produire et de rendre public ce dossier, le rapport annuel du Vérificateur général n'ayant pas encore été déposé pour l'année 2020, nous ne pouvons en commenter les faits saillants. Toutefois, si certains éléments de ce rapport concernent les arrondissements ou plus spécifiquement celui de Lachine, nous assurons nos concitoyennes et nos concitoyens que nous prendrons les mesures nécessaires afin de nous conformer aux recommandations du Vérificateur général.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduction de matières imprimées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lecture du rapport à la séance publique et publication d'une version bilingue dans le journal Le Messenger.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-03

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains



Dossier # : 1218924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à HVAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement et de mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 377 400,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 928 360,70 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2112 - Un soumissionnaire

D'octroyer d'un contrat à HVAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement et de mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit au montant de 1 377 400,50 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2112;

D'autoriser à cet effet, une dépense de 1 377 400,50 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 275 480,10 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 275 480,10 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 14:32

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à HVAC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement et de mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 377 400,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 1 928 360,70 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2112 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) du Centre technique présente des déficiences majeures. Une panne majeure du système causant l'arrêt de celui-ci peut survenir à tout moment. Il est donc impératif de procéder à des travaux de remplacement et de mise aux normes.

L'étude effectuée en 2019 par la firme TETRA TECH. INC., sur la faisabilité en efficacité énergétique et la viabilité du système CVCA existant a démontré que le chauffage, la ventilation, le conditionnement d'air et les systèmes de déshumidification du Centre technique ont dépassé leur terme de vie utile. La Division des études techniques a donc été mandatée afin d'assurer le remplacement et la mise aux normes des systèmes de CVCA.

En 2020, l'arrondissement a retenu les services professionnels de la firme MLC ASSOCIÉS INC. afin de produire des plans et devis et d'assurer la surveillance et la coordination nécessaire durant la construction jusqu'à la réception finale des travaux.

L'appel d'offres pour les travaux de remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du bâtiment du Centre technique de l'arrondissement de Lachine a été publié dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SEAO le 13 avril 2021. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mai 2021. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Voici la liste des addenda qui ont été émis :

- No 1 : Plans et devis en architecture pour l'appel d'offres. Modification à la clause 8, 11.1, 12.1 et 16.9 au cahier des clauses administratives spéciales- Exécution de travaux (bâtiments). Corrections diverses au bordereau. Ajout de diverses précisions et corrections aux plans afin de répondre aux questions

posées par les soumissionnaires. Les annexes de soumissions en format word ont été publiés.

- No 2 : Report de la date d'ouverture des soumissions pour le 13 mai 2021 à 10 h 30. Une version PDF du bordereau modifié est ajoutée à addenda. Réponses aux questions posées par les soumissionnaires.
- No 3 : Réponses aux questions posées par les soumissionnaires.
- No 4 : Report de la date d'ouverture des soumissions pour le 17 mai 2021 à 10 h 30. Réponses aux questions posées par les soumissionnaires. Précisions supplémentaires concernant des plans électriques et mécaniques.

La dépense totale de 1 928 360,70 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 1 377 400,50 \$, d'une valeur de 20 % de contingences au montant de 275 480,10 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur de 20 % d'incidences au montant de 275 480,10 \$, toutes taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-12-07 - CA20 19 0240 (1208985001)

Octroi d'un contrat à MLC ASSOCIÉS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 112 675,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 135 210,61 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2014 - Un soumissionnaire

2019-06-25 - D2198278004 (2198278004)

D'octroyer un contrat de gré à gré à TETRA TECH INC. pour des services professionnels afin de réaliser une étude des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) incluant la déshumidification du bâtiment du centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 11 008,86 \$, toutes taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 12 660,19\$, toutes taxes incluses;

DESCRIPTION

Le contrat consiste à l'exécution des travaux pour le remplacement et de mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du bâtiment du Centre technique de l'arrondissement de Lachine.

Le mandat comprend essentiellement :

- fourniture et l'installation des éléments requis pour la réalisation des travaux de mise à niveau du système CVCA;
- démantèlement des équipements de ventilation et ses accessoires tel que mentionné dans les plans et devis;
- remplacement des boîtes à débit variable existantes par des nouvelles à commande numérique (DDC);
- modification partielle du réseau de distribution d'air pour l'intégration des nouveaux locaux;
- fournir et installer des thermopompes de type réfrigérant à débit variable (VRF);
- faire le balancement des nouveaux systèmes d'évacuation;
- installation deux nouveaux ventilateurs récupérateur d'énergie (VRE);
- installation de la nouvelle unité d'air frais;

- démanteler l'ensemble des systèmes pneumatique de régulation automatique et contrôle de système de ventilation du bâtiment;
- fournir et installer l'ensemble des équipements de régulation automatique et contrôle de type DDC;
- fournir et installer les systèmes de contrôle et faire la programmation des séquences d'opération;
- effectuer les travaux de désamiantage à risque modéré;
- tous les autres travaux connexes à la réalisation complète du mandat.

JUSTIFICATION

Parmi les cinq (5) preneurs du cahier de charges, un seul a déposé une soumission. Après l'analyse de conformité, la seule soumission reçue, soit la firme HVAC INC., est considérée conforme.

Un défaut mineur a été détecté lors de l'étape de l'analyse des soumissions. L'entreprise a été contactée et le défaut mineur a été corrigé dans les délais requis.

Le tableau des résultats ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisé par la firme MLC ASSOCIÉS INC et le montant de l'octroi.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
HVAC INC.	1 377 400,50 \$		1 377 400,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 450 439,12 \$		1 450 439,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(73 038,62 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			NA
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			NA

L'estimation a été préparée par la firme d'ingénierie MLC ASSOCIÉS, responsable de la conception des plans et devis du projet.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est 5 % plus bas que l'estimation détaillée des professionnels externes, constituant un écart favorable pour l'arrondissement de Lachine en ce qui concerne les coûts de réalisation des travaux.

Les écarts constatés entre la soumission et la dernière estimation réalisée sont les suivants :

- Travaux d'architecture : -32 %, prix de soumission de 75 200 \$ et l'estimation de 110 500 \$.

- Travaux mécanique/électrique : -6 %, prix de soumission 922 300 \$ et l'estimation de 981 730 \$.
- Frais généraux : +18 %, prix de soumission 200 500 \$ et l'estimation de 169 295 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 1 928 360,70 \$ inclut les travaux contingents et les incidences. Le coût total brut du contrat à octroyer, incluant les taxes mais sans les contingences, est de 1 377 400,50 \$.

Le montant des contingences est de 275 480,10 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est de 275 480,10 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences servira entre autres à payer les frais pour la relocalisation des employés durant les travaux. Un appel d'offre public permettra d'octroyer un contrat pour la location des roulottes de chantier et des blocs sanitaires requis. Les frais pour le déménagement du matériel et la mise en place du système informatique requis sont aussi inclus aux incidences

La dépense totale sera financée par le programme triennal d'investissement des bâtiments tel que prévu dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux permettront d'augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment et de se servir du potentiel énergétique disponible dans le Centre technique en installant des ventilateurs récupérateur de chaleur. Ils permettront également d'éliminer un appareil fonctionnant avec le réfrigérant de type R22 qui cause des dommages à la couche d'ozone et qui doit être éliminé graduellement suite au protocole de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Déménagements temporaires des employés du Centre technique dans des roulottes de chantier qui seront installées dans le stationnement du Centre technique. Certains employés de bureau pourraient être relocalisés dans d'autres locaux disponibles de l'arrondissement. Le stationnement en face de l'Aréna Pierre "Pete" Morin sera réquisitionné durant les heures de bureau pour les employés de l'arrondissement. Le magasin et les ateliers de Centre technique resteront fonctionnels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la division études techniques de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux: entre les mois de septembre 2021 et décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra SÉGUIN-HARBEC
Ingénieure - Chargée de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-25

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218981004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-31 10:08

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218981004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal, le 8 juillet 2021, concernant la fermeture du Port de plaisance de Lachine pour transformer le site en un nouveau parc riverain, l'arrondissement de Lachine est responsable de l'animation temporaire du site d'ici à l'aménagement permanent du parc dont les travaux sont prévus jusqu'en 2025.

Dans le cadre de l'animation temporaire du nouveau parc riverain pour la saison estivale 2021, l'arrondissement de Lachine souhaite offrir une programmation nautique aux citoyens.

Avec l'accompagnement du Service d'approvisionnement de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Lachine a lancé, le 22 avril 2021, un appel d'offres sur invitation (1468073) aux entreprises suivantes:

- ESPACE NAVI
- KAYAK SANS FRONTIÈRES INC.
- La route de Champlain
- GUEPE
- CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC.
- L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.
- CLUB D'AVIRON DE LACHINE

La date limite de réception des offres a été fixée au 10 mai 2021 à 11 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-05-03 - CA21 190084 (1219134002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021

2021-03-10 - CE21 0361 (1211701001)

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)

De résilier, en date du 30 novembre 2020, le contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC., par la résolution CA18 19 0307, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

DESCRIPTION

Le contrat comporte deux principaux volets, soit l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques.

Le **service de location** d'embarcations légères non-motorisées sera ouvert selon l'horaire suivant :

Du 19 juin au 6 septembre 2021 (haute saison)

- Lundi au vendredi de 12 h à 19 h
- Samedi et dimanche de 10 h à 20 h

Du 7 au 26 septembre 2021 (basse saison)

- Samedi et dimanche de 10 h à 17 h

Quant à l'animation, des **activités nautiques** sont prévues sur une base hebdomadaire (ex. yoga sur planche à pagaie, initiation au kayak) et mensuelle (activités de découverte).

JUSTIFICATION

Sur les sept (7) entreprises invitées, une seule, soit l'organisme GUEPE, a déposé une soumission. Toutes les autres entreprises ont confirmé par écrit à l'agente d'approvisionnement responsable du dossier 1468073 de ne pas donner suite à l'appel d'offres. La principale raison ayant été évoquée concerne les délais pour la mise en place du service.

À cet effet, une négociation a pu être entamé avec le soumissionnaire GUEPE afin de revoir la proposition à la baisse. Une nouvelle demande de prix (1472623) pour l'octroi d'un contrat gré à gré a été reçue le 14 mai 2021 et révisée dans la semaine du 24 mai 2021.

Nom du soumissionnaire (selon le registre des entreprises du Québec)		GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT		
Numéro d'entreprise (NEQ)		1146299335		
Adresse du soumissionnaire		9432, Boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, Qc H8Y 1T4		
Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
Ressources humaines pour le service de location d'embarcations et	674	heures	133,25 \$	89 810,50 \$

l'animation d'activités nautiques, incluant tous les frais associés au service recherché tel que décrit au devis (ex. assurance, embarcation de sauvetage, etc.).			
		TPS (5%)	4 490,53 \$
		TVQ (9,975%)	8 958,60 \$
Montant total taxes incluses			103 259,62 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est payé sur la base d'un taux horaire fixé à 133,25 \$ tel que présenté dans la soumission de GUEPE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement temporaire du nouveau parc riverain favorise le développement durable via :

- la démocratisation de l'accès à l'eau pour tous les citoyens;
- la mise en place d'une offre d'activités nautiques non motorisées qui s'inscrit dans une perspective de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques;
- la pratique de sports nautiques qui encouragent l'activité physique;
- la mise en valeur d'un vaste espace vert aux abords du fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat à GUEPE a un impact majeur sur la programmation d'activités offerte aux citoyens pour la saison estivale 2021. De plus, le volet nautique est au cœur de la vision de la Ville et de l'Arrondissement pour le changement de vocation du site et sa transformation vers un nouveau parc riverain. L'offre de sports nautiques non motorisés permet de démocratiser l'accès à l'eau, et ce, en toute sécurité dans des baies protégées du vent et du courant.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les employés de GUEPE respecteront les mesures sanitaires en vigueur émises par la santé publique. GUEPE est également responsable de désinfecter les espaces mis à sa disposition et de mettre en place un système de rotation des équipements afin de procéder à la désinfection du matériel après chaque utilisation. De plus, GUEPE fournira à l'Arrondissement un Plan de mitigation spécifique à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication sont prévues par l'Arrondissement, et ce, en collaboration avec GUEPE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier détaillant l'offre de service de GUEPE (service de location + activités nautiques) a été joint à la soumission. Un calendrier pour des rencontres de suivi entre GUEPE et l'Arrondissement sera élaboré après l'octroi du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Myrabelle CHICOINE
Directrice

Le : 2021-05-27



Dossier # : 1207274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT INC., pour des travaux de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant des incidences de 120 000 \$ à 135 000 \$, toutes taxes incluses

D'augmenter la valeur des incidences d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à Construction Jacques Théorêt Inc., pour des travaux de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle, par la résolution CA20 19 0138, selon l'appel d'offres LAC-PUB-2009, majorant ainsi le montant total des incidences de 120 000 \$ à 135 000 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser un virement de crédit d'un montant de 15 000 \$ en provenance de l'enveloppe des contingences vers l'enveloppe des incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:51

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 15 000 \$ dans le cadre du contrat octroyé à CONSTRUCTION JACQUES THÉORÉT INC., pour des travaux de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine, majorant ainsi le montant des incidences de 120 000 \$ à 135 000 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser l'augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 15 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du projet de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle du contrat octroyé à CONSTRUCTION JACQUES THÉORÉT INC., pour l'appel d'offres LAC-PUB-2009. Cette somme s'ajoute au montant de l'enveloppe des incidences de 120 000 \$, toutes taxes incluses, accordée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du lundi 3 août 2020 (résolution CA20 19 0138) majorant ainsi le montant des incidences à 135 000 \$, toutes taxes incluses.

Cette dépense est nécessaire afin de couvrir les frais supplémentaires de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale, anticipés jusqu'au fin du chantier. La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets, mais avec l'avancement des travaux nous constatons que le budget alloué n'est pas suffisant pour couvrir les honoraires des laboratoires jusqu'au 15 juin 2021, date prévue pour l'achèvement du projet.

Une estimation budgétaire révisée a été transmise en date du 13 mai 2021 par le laboratoire Solmatech, la firme mandatée pour le contrôle qualitatif du projet selon l'entente cadre numéro 17-179342 de la Ville de Montréal, avec une provision de coûts supplémentaires de 14 000 \$. Considérant la facturation actuelle, une somme supplémentaire de 15 000 \$, toutes taxes incluses sera suffisante pour compléter leur mandat. Cette augmentation est justifiée, entre autres, par la présence de roc supplémentaire lors des excavations.

Aspect financier

En considérant l'avancement du projet et le suivi budgétaire des travaux de contingences autorisés à ce jour, le budget de contingences alloué ne sera pas complètement utilisé.

Un virement de crédit de 15 000 \$, toutes taxes incluses, en provenance de l'enveloppe de contingences vers l'enveloppe des incidences sera adéquat. La dépense totale demeurera inchangée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1207274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine, au montant de 7 125 114,58 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 7 957 626,04 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2009 - Cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de diverses études, il a été démontré que les installations aquatiques et le chalet situés au parc LaSalle ont atteint leur fin de vie utile. La Division des études techniques a donc été mandatée afin de s'assurer de la rénovation.

En 2019 l'arrondissement a retenu les services professionnels de la firme POIRIER, FONTAINE, ARCHITECTES INC. afin de produire des plans et devis et d'assurer la surveillance et la coordination nécessaire durant la construction jusqu'à la réception finale des travaux.

L'appel d'offres pour les travaux de rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle à été publié dans le journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SEO le 4 juin 2020. Un délai de 41 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juillet 2020. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendas ont été émis :

- No 1 : Modifications au cahier des clauses administratives général (Guide COVID-19), modifications au bordereau, et réponses aux questions posées;
- No 2 : Réponses aux questions des soumissionnaires et approbation des produits équivalents;
- No 3 : Réponses aux questions des soumissionnaires, approbation des produits équivalents et émissions des plans révisés;
- No 4 : Report de l'ouverture des soumissions au 14 juillet 2020 et réponses aux questions posées;
- No 5 : Remise du gabarit d'étiquette de retour avec la bonne date d'ouverture.

La dépense totale de 7 957 626,04 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 7 125 114,58 \$, d'une valeur de 10 % de contingences au montant de 712 511,46 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur d'incidences au montant de 120

000,00 \$, toutes taxes incluses.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets et les particularités liées au présent projet. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, d'engagement d'ingénieur spécialisé, de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnemental.

Le projet bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes et du programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-09-16 - D2198278008 (2198278008)

Approbation de grille de pondération et la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1924 - Services professionnels pour la réfection des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine

2019-02-20 - CE19 0298 (1188169001)

Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

2019-02-19 - CA19 190291 (1198278005)

Octroi d'un contrat à POIRIER, FONTAINE, ARCHITECTES INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour la rénovation des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle de l'arrondissement de Lachine, au montant de 758 196,89 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 887 090,36 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1924 - Deux soumissionnaires.

2017-06-19 - CA17 190192 (1177292008)

Octroyer un contrat à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres au montant de 352 695,01 \$, toutes taxes incluses.

2016-10-12 - CM16 1642 (1164815006)

Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

2016-10-03 - CA16 19 0301 (1163550004)

Déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes - Projet de réfection du bassin aquatique de 50 mètres du parc LaSalle - Autoriser le chef de section sports et loisirs à signer les documents relatifs à la demande.

2014-03-12 - CE14 0343 (1134815004)

Adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes pour la période 2014-2016.

2013-04-23 - CM13 0340 (1124815001)

Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Le contrat consiste à la construction d'un nouveau bassin aquatique extérieur et d'un nouveau pavillon au parc LaSalle ainsi que de la rénovation du chalet de parc existant. Le mandat comprend essentiellement :

- la démolition de deux bassins et de la plage actuelle;
- la construction d'un bassin neuf de 25 mètres, incluant dix couloirs, une section plongeon et une section de plage progressive;
- la construction d'un bâtiment de filtration pour la mise en opération de la nouvelle piscine incluant la fourniture et l'installation de tous les équipements mécaniques, contrôles, distributions, plomberie de piscine, filtration, et plomberie sanitaire;
- la rénovation du chalet existant, le réaménagement des espaces intérieurs, selon les besoins de l'arrondissement et de la fonctionnalité du chalet, incluant la réfection de la toiture;
- l'aménagement paysager du site.

Aucun montant n'a été prévu au bordereau de prix pour les contingences. Un équivalent de 10 % du montant total de soumission, soit de 712 511,46 \$, toutes taxes incluses, est nécessaire pour couvrir toute dépense additionnelle non prévue dans le cadre de ce contrat.

JUSTIFICATION

Parmi les quinze preneurs du cahier de charges, cinq ont déposé une soumission, soit 33,3 % des preneurs du cahier des charges. À la suite de la vérification et de l'analyse de la conformité des documents administratifs, tous les cinq soumissionnaires ont été trouvés conformes.

Le tableau des résultats ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisé par la firme la POIRIER, FONTAINE, ARCHITECTES INC et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
CONSTRUCTION JACQUES THÉORÊT	7 125 114,58 \$		7 125 114,58 \$
NORGÉREQ LTÉE	7 619 910,64 \$		7 619 910,64 \$
CONSTRUCTION DERIC INC	7 4001 66,97 \$		7 4001 66,97 \$
CONSTRUCTION GENFOR LTÉE	7 817 150,25 \$		7 817 150,25 \$
CÉLEB CONSTRUCTION LTÉE	8 323 040,25 \$		8 323 040,25 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	6 057 791,19 \$		6 057 791,19 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			7 657 076,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,47 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 197 925,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			16,81 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			1 067 323,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			17,62 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	494 796,06 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	6,94 %

Les écarts constatés entre la soumission et la dernière estimation réalisée sont distribués sur l'ensemble des éléments du projet, soit la rénovation du chalet existant, construction du nouveau pavillon et de la piscine ainsi que l'aménagement du site. Le tableau suivant démontre les écarts positifs les plus importants.

Item au bordereau	Soumission Construction Jacques Théorêt Inc.	Estimation	Écart soumission/estimation
Béton	914 526,00 \$	814 737,00 \$	99 789,00 \$
Maçonnerie	263 976,75 \$	167 300,00 \$	96 676,75 \$
Isolation et étanchéité	624 829,50 \$	294 450,00 \$	330 379,50 \$
Portes, cadres, quincaillerie, fenestration	224 215,50 \$	134 650,00 \$	89 565,50 \$
Accessoires spécialisés	268 864,25 \$	192 550,00 \$	76 314,25 \$
Services mécaniques	906 660,00 \$	736 000,00 \$	170 660,00 \$

En considérant les facteurs susmentionnées, nous recommandons que le contrat soit octroyé à Construction Jacques Théorêt Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux de 7 957 626,04 \$ inclut les travaux de contingences et les incidences.

La présente dépense de 7 266 373,25 \$ net de ristournes est répartie comme suit:

- 52,88 % par le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, période 2019-2021, pour un total de 3 842 416,42 \$ net de ristournes, par le Règlement d'emprunt numéro 19-017 de compétence locale;
- 10,46 % par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux pour un total de 760 238,65 \$, net de ristournes par le Règlement d'emprunt numéro 19-014 de compétence locale;
- 36,66 % par l'arrondissement de Lachine pour un total de 2 663 718,18 \$, net de ristournes.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

	COÛT (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)	INCIDENCES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)	TOTAL NET (APRÈS RISTOURNES)
Programme aquatique de Montréal - PAM	4 207 946,93 \$	0 \$	0 \$	4 207 946,93 \$	3 842 416,42 \$

Programme de réfection et verdissement des parcs locaux	832 560,44 \$	0 \$	0 \$	832 560,44 \$	760 238,65 \$
Arrondissement de Lachine	2 084 607,21 \$	712 511,46 \$	120 000,00\$	2 917 118,67 \$	2 663 718,18 \$
Total	7 125 114,58 \$	712 511,46 \$	120 000,00\$	7 957 626,04 \$	7 266 373,25 \$

Le budget net requis (4 603 k\$) dans le cadre du PAM - volet Mise aux normes et Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur	TOTAL
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux		760K \$	0	760K \$
38380 - Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	3 842K \$	0	0	3 842K \$
Total	3 842K \$	760K \$	0	4 602K \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités. En outre, ce contrat contribuera à la santé et la qualité de vie des citoyens, en offrant des installations aquatiques adaptées aux besoins actuels. La rénovation du chalet favorisera un entretien futur de manière adéquate et contribuera à la longévité et la sécurité du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'interruption des activités de la piscine et de l'utilisation du chalet pendant la durée des travaux est prévue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un addenda a été produit afin d'insérer les clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par les Communications de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : entre les mois de septembre 2020 et de juin 2021 (piscine fonctionnelle).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Claude ROY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-20

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2021 dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-31 11:22

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2021 dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée

CONTENU

CONTEXTE

Issu du Sommet de Montréal, le Programme de revitalisation urbaine intégrée a reçu l'aval du comité exécutif le 19 mars 2003. Il vise essentiellement la mise en oeuvre, dans les zones prioritaires d'intervention concertées et de revitalisation urbaine, d'une démarche concertée menant à la réalisation des plans d'action en revitalisation urbaine intégrée. À la suite d'un appel de propositions lancé aux arrondissements admissibles, le Comité exécutif du 18 juin 2003 entérinait la proposition unanime du Comité de sélection de choisir les arrondissements de Lachine (secteur Saint-Pierre), du Sud-Ouest (secteur Ville-Émard Côte Saint-Paul) et de Ville-Marie (secteur Sainte-Marie) pour la réalisation de projets pilotes.

En 2007, un budget de 160 000 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En 2008, 2009, 2010 et 2011, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En mars 2012, un budget de 134,100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de la revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En février 2013, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2014, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2015, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2016, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En novembre 2016, une contribution financière additionnelle est octroyé au Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, au montant de 40 000 \$, pour la réalisation de son plan d'action 2016-2020 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Saint-Pierre.

En janvier 2017, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2018, une contribution financière au montant de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2017-2018 a été octroyée provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports.

En mai 2018, un budget de 136 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En 2019, un budget de 136 151 \$ a été octroyé dans deux sommaires décisionnels distincts.

En 2020, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

Pour 2021, l'arrondissement confie le déploiement du programme de revitalisation urbaine intégrée à Concert'action Lachine. L'organisme Revitalisation Saint-Pierre étant en processus de dissolution, toutes les activités et actifs seront transférés à Concert'action. Cette décision a été entérinée en assemblée générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-04-06 - CA20 19 0069 (1203550004)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2020

2019-12-19 - CA19 19 0323 (1197132003)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités prévues à son plan d'action 2016-2020

2019-03-11 - CA19 19 0048 (1193550002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année

DESCRIPTION

La contribution financière octroyée au Comité de revitalisation de Saint-Pierre, organisme à but non lucratif dûment constitué, permet de réaliser des actions et financer des projets issus des différents groupes de travail qui réalisent les actions mises de l'avant dans le plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée. La mobilisation des citoyens autour du projet de revitalisation est toujours au cœur de la démarche dans le quartier Saint-Pierre.

L'Arrondissement conserve en dossier le plan d'action de l'organisme et le bilan d'activités, les derniers états financiers, les prévisions budgétaires, la charte, la déclaration annuelle, la preuve d'assurances ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. La résolution du conseil d'administration désignant un signataire pour le document juridique de la Ville de Montréal est annexé au sommaire.

Dans le cadre de la refonte du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée, le Comité de revitalisation de Saint-Pierre a réalisé un processus de dissolution et le mandat actuel et les biens du CRUISP est transféré à CONCERT'ACTION LACHINE, la Table de quartier de l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

Initialement, un plan d'action a été déposé en mars 2004. Le processus de revitalisation urbaine intégrée est une démarche à long terme qui demande des réalisations à court, moyen et long termes. Des exercices de planification stratégique et d'actualisation de plan d'action triennal ont été menés.

Plusieurs partenaires s'investissent dans la revitalisation du quartier et bon nombre de projets structurants ont vu le jour et atteint un seuil d'autonomie (ex. La P'TITE MAISON SAINT-PIERRE, soutien de la Caserne des Jeunes - point de service de la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.). Des fêtes de quartiers sont chapeautées par le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et des comités de partenaires et de citoyens sont animés par l'organisme. La direction de l'organisme s'implique dans les concertations locales afin de bien positionner les besoins du quartier. L'apport de l'organisme est essentiel à la revitalisation du quartier de Saint-Pierre.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a procédé, en 2018 et 2019, à une démarche d'évaluation participative en vue d'actualiser le Programme en impliquant tous les arrondissements et partenaires concernés. Au cours du premier trimestre, des changements seront proposés. Ainsi, dans le souci d'assurer une continuité du travail, le SDIS autorise la poursuite, en 2021, des actions entreprises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée

Montant : **96 151 \$**

No de fournisseur de CONCERT'ACTION LACHINE : **129101**

Engagement de gestion sera créé par la Ville centre lors de l'intervention.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont disponibles au Service de la Diversité et de l'inclusion sociale. Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme permet de réaliser des projets ayant un impact sur la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme doit adapter les mécanismes de travail avec les citoyens. Les activités et le plan d'action ont été ajustés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et la convention signée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc F ROBILLARD, Lachine
Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 27 mai 2021
Luc F ROBILLARD, 20 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-27

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1214076009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2021-2022 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 31 113 \$, conformément au cadre de référence de l'initiative montréalaise de soutien au développement social pour l'année 2021-2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-31 11:59

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2021-2022 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- § Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- § Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2021-2022 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-06-11 - CA18 190175 (1183550012)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE pour l'année 2018-2019 avec possibilité de renouvellement pour les années 2019-2020 et 2020-2021 conditionnellement à une entente entre la Ville et le MTESS aux mêmes termes et conditions de l'entente actuelle, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et octroi d'une contribution financière au montant de 31 113 \$ pour l'année 2018-2019

2018-08-23 - CG18 0440 (1183220003)

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

DESCRIPTION

CONCERT'ACTION LACHINE a démarré en 2002 dans l'arrondissement de Lachine. Intersectorielle et multi-réseaux, Concert'Action Lachine interpelle tous les acteurs locaux autour d'enjeux collectifs en développement social. Suite à une grande démarche de milieu, CONCERT'ACTION LACHINE a revu sa structure et son rôle au sein de la communauté. Ainsi, elle regroupe maintenant l'ensemble des tables et comités de la communauté et développe son rôle de communication. Elle favorise la collaboration entre les différents acteurs de développement social, soutient et concerte la communauté afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens, dans une perspective de développement social et durable. Elle regroupe :

Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL)

Table de réflexion et d'actions interculturelles de Lachine (TRAIL)

Comité habitation

Comité scolarisation

Groupe de travail en sécurité alimentaire de Lachine

Table de concertation des 50 ans + Dorval-Lachine

Table de concertation jeunesse de Lachine

Table de concertation petite enfance Dorval-Lachine

CONCERT'ACTION LACHINE est également porteuse d'un projet PIC (Projet impact collectif). La Table revoit continuellement son mode de gouvernance afin de s'ajuster aux réalités et besoins du milieu.

JUSTIFICATION

Le comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local composé de représentants de Centraide du Grand Montréal, de la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et de la Ville de Montréal, recommande le renouvellement annuel du financement de la Table de quartier pour la période 2021-2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement pour l'année 2021-2022

Nom de la table locale : CONCERT'ACTION LACHINE - FOURNISSEUR 129101

Provenance des fonds	Montant accordé	Demande d'achat	Libellé textuel – pour Ville/MTESS seulement
Centraide du Grand Montréal	49 620 \$		
Direction régionale de la santé publique	21 109 \$		
Service de la diversité sociale et des sports	14 733 \$	à venir après la séance du Conseil	
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$		Soutien aux démarches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le total que l'organisme recevra via l'Initiative montréalaise est de 101 842 \$.

Les fonds en provenance plus spécifiquement de la Ville de Montréal proviennent des sources suivantes :

Concernant la contribution allouée par l'Entente Ville-MTESS

- Le numéro d'imputation est le :
1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003662.052132.00000.00000
- Le montant : 16 380 \$
- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Concernant la contribution allouée par le **Service de la Diversité sociale et des sports**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports.
- Le numéro d'imputation est le :
2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052132.00000.00000
- Le montant: 14 733 \$

Pour un total de 31 113 \$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités réalisées par les tables contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable et s'inscrivent dans le chantier A Mobilisation de la communauté montréalaise du Plan climat 2020-2030 "Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du sommaire à la séance du 7 juin 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Stéphanie MAURO, 26 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2021-05-26



Dossier # : 1214076008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021

D'octroyer une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2021;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:41

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214076008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une subvention à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., organisme à but non lucratif de catégorie B, dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le Programme d'animation extérieure jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-01 - CA19 20 0101 (1204076006)

D'octroyer une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2020;

2019-06-03 - CA19 19 0180 (1193550009)

D'octroyer une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2019;

2018-06-11 - CA18 19 0172 (1183550010)

D'octroyer une aide financière d'un montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

2017-06-19 - CA17 19 0195 (1173550008)

D'octroyer une contribution financière de 9 500 \$ à LA MAISON DES JEUNES « L'ESCALIER » DE LACHINE INC., dans le cadre du Programme d'animation extérieure estivale jeunesse de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;
Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

Ce programme a pour but de soutenir le développement et l'organisation d'activités destinées aux jeunes dans les espaces publics de l'arrondissement. Il vise à rejoindre les jeunes de 9 à 20 ans dans les endroits où ils s'attroupent (ex. : parcs, bord de l'eau, etc.), et plus particulièrement dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement. Les principaux endroits sont: parc LaSalle, parc Kirkland, les différents chemins menant à ces lieux ainsi que les deux points de services (Maison des Jeunes sur la 5^e avenue et Caserne des Jeunes à Saint-Pierre). De plus, à la demande de l'Arrondissement, l'organisme pourra assurer des interventions auprès des jeunes dans d'autres lieux publics fréquentés par ceux-ci. Le type d'intervention privilégiée consiste principalement à soutenir les jeunes dans la réalisation d'activités de loisirs, à faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.), à diriger les individus en difficulté vers les ressources disponibles dans le milieu, etc.

JUSTIFICATION

Cette approche permet de rejoindre une clientèle qui a délaissé les programmes traditionnels de loisir. LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. existe depuis plus de 30 ans dans l'est de Lachine (5^e Avenue) et offre un point de service dans le quartier Saint-Pierre pour rejoindre les jeunes. Ce programme permettra à l'organisme d'offrir une présence d'adultes significatifs hors murs aux jeunes. L'organisme est un des membres fondateurs de la Table de concertation jeunesse de Lachine et travaille en concertation et en collaboration avec les organismes et institutions du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme d'animation jeunesse prévoit un montant maximal de 15 000 \$ annuellement.

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000

D.A.: 681747

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec la belle température qui approche, les jeunes seront de plus en plus dans les lieux publics et auront de la difficulté à respecter les règles de distanciation sociale. Dans ce contexte de pandémie, l'oisiveté et le manque d'encadrement peuvent accentuer les gestes de vandalisme et mettre la santé des jeunes à risque. Ce programme adapté permettra une meilleure cohabitation des jeunes avec les autres segments de la population dans les espaces publics.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Étant donné la situation de confinement en lien avec la pandémie de COVID-19 pour la région métropolitaine de Montréal, le projet sera adapté en fonction de l'évolution des Directives gouvernementales et de la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme d'animation extérieure estivale jeunesse de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le programme se déroule en période estivale. Un rapport final sera déposé par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et développement social

Le : 2021-05-11

**Dossier # : 1210415005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet d'acte de donation par lequel LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, avec l'accord de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, cède gratuitement à la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine, un terrain vacant sur la rue Esther-Blondin portant le numéro 6 358 397 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE la signature du protocole d'entente relatif au cimetière des Soeurs de Sainte-Anne, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, en date du 29 juillet 2020 (résolution CA20 19 0044);

ATTENDU QUE l'accomplissement par les parties des étapes préalables à l'acte de donation, telles que prévues au protocole d'entente;

D'approuver le projet d'acte de donation par lequel LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, avec l'accord de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, cède gratuitement à la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine, un terrain vacant sur la rue Esther-Blondin portant le numéro 6 358 397 du cadastre du Québec.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'acte de donation, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine, en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de donation dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte.

D'effectuer, à perpétuité, les travaux d'entretien du cimetière des Sœurs de Sainte-Anne, d'installer un ouvrage de clôture dans un délai de 12 mois et d'aménager, le cas échéant, un nouveau chemin d'accès.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-31 11:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210415005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet d'acte de donation par lequel LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, avec l'accord de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, cède gratuitement à la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine, un terrain vacant sur la rue Esther-Blondin portant le numéro 6 358 397 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le cimetière des Sœurs de Sainte-Anne, situé derrière le verger, se trouve à l'extérieur de la propriété depuis la vente de la partie nord du terrain à LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE. Il voisine le cimetière paroissial situé immédiatement à l'ouest de la propriété.

Béni en 1929, le cimetière des Sœurs Sainte-Anne est agrandi en 1936. Il compte des rangées de pierres tombales en pierre blanche, réparties de part et d'autre d'une allée centrale menant à un calvaire en bronze monté sur un piédestal en pierre. Plus de 2 000 religieuses y sont inhumées.

En 2017, la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne a participé à un processus visant à préciser l'intérêt patrimonial de sa propriété, dirigé par la Division du patrimoine (DP), du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal. Bien que le cimetière des Sœurs ne fasse pas partie du site à l'étude, il a quand même été considéré dans l'étude de l'évaluation d'intérêt patrimonial.

Devant quitter leur Maison mère et conscientes de la richesse de leur patrimoine et de l'intérêt de conserver et d'entretenir leur cimetière, LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC ont clairement exprimé le souhait que l'arrondissement prenne en charge leur cimetière plutôt que LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE.

Dans ce contexte, LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC ont pris la décision de reprendre possession du terrain vacant adjacent au cimetière des religieuses et appartenant à LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE afin de le céder à l'arrondissement de Lachine, à charge par l'arrondissement d'entretenir le cimetière des Sœurs.

Un protocole d'entente pour la donation d'un terrain vacant avec la garantie légale du droit de propriété, sans condition quant à son usage futur, en contrepartie des travaux d'entretien, à perpétuité, du cimetière adjacent a été signé par la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS

-DE-LACHINE et les SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, en date du 29 juillet 2020.

Afin de pouvoir procéder à la donation du terrain vacant, les étapes préalables suivantes devaient être franchies :

- remise d'un rapport sur les titres, d'un rapport de caractérisation environnementale de phase I et d'un rapport de caractérisation environnementale de phase II relatifs au terrain vacant, à la satisfaction de l'arrondissement;
- lotissement du terrain vacant;
- ententes à finaliser entre LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC et LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, relativement à l'inhumation des sœurs;
- établissement, au besoin, des droits d'accès et de passage en faveur de la Fabrique pour l'accès au cimetière, à partir du chemin public, via le chemin d'accès actuel (jusqu'à l'inhumation de la dernière des sœurs) et en faveur de l'arrondissement pour l'accès au terrain vacant et au cimetière à partir du chemin public, via le chemin d'accès actuel jusqu'à la cession en faveur de l'arrondissement des lots 6 305 508 et 6 305 509 du cadastre du Québec;
- modification de l'acte de vente entre LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC et LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, principalement afin que les Sœurs renoncent à la restriction d'usage à des fins de cimetière pour que le terrain vacant puisse ainsi être donné à l'arrondissement;
- renonciation à la servitude de passage établie dans l'acte de vente entre les LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC et LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, à la demande de l'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-03-09 - CA20 19 0044 (1200415002)

Approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC pour la donation d'un terrain avec garanties légales, sans condition, en contrepartie des travaux d'entretien, à perpétuité, du cimetière adjacent

2018-12-18 - CM18 1548 (1170415007)

D'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne.

2018-12-18 - CM18 1547 (1170415006)

D'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost ».

2018-09-17 - CM18 1067 (1181079004)

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le

projet de reconversion de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine - Projets de règlement P-18-022 et P-04-047-195

2018-03-12 - CA18 19 0079 (1170415007)

Recommandation au conseil municipal - Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne.

2018-03-12 - CA18 19 0078 (1170415006)

Recommandation au conseil municipal - Adoption du Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne située au 1950, rue Provost

DESCRIPTION

Le projet d'acte de donation par LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, avec l'accord de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, en faveur de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine, vise la cession d'un terrain vacant sur la rue Esther-Blondin, dans l'arrondissement de Lachine, sur le lot portant le numéro 6 358 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré au plan en pièce jointe du présent sommaire.

La donation est faite à charge par la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine : (i) d'effectuer, à perpétuité à compter de la date de signature de l'acte de donation, l'entretien du cimetière des Soeurs Sainte-Anne adjacent au terrain vacant donné; (ii) d'installer un ouvrage de clôture visant à isoler le cimetière de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, et ce dans les 12 mois suivants la date de signature de l'acte de donation, et; (iii) d'aménager un nouveau chemin d'accès advenant que le chemin d'accès actuel ne puisse plus être utilisé pour quelque raison que ce soit.

Le chemin d'accès (actuel ou nouveau, le cas échéant) devra être maintenu et entretenu par la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine, jusqu'à l'inhumation de la dernière des sœurs. Ce chemin d'accès sert uniquement au passage des véhicules de service et des équipements requis aux fins de l'inhumation des Sœurs et aux fins des cortèges funéraires.

JUSTIFICATION

Considérant que LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE, avec l'accord de LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC, accepte de céder gratuitement à la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine le terrain vacant connu comme étant le lot 6 358 397 du cadastre du Québec, aux fins de parc relevant de l'arrondissement, en pleine et absolue propriété et sans condition quant à son usage futur; Considérant que le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC a été signé en date du 29 juillet 2020 (copie jointe au présent sommaire);

Considérant que les étapes préalables à franchir pour la concrétisation du projet ont été respectées et que la donation du terrain constitue l'étape finale; précisons ici que l'établissement des droits d'accès et de passage, l'extinction de la servitude de passage créée dans l'acte de vente ainsi que la renonciation à la restriction d'usage sont des

dispositions spécifiquement prévues à même le projet d'acte de donation.

L'arrondissement de Lachine considère qu'il est nécessaire de signer l'acte de donation avec LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-ANGES-GARDIENS-DE-LACHINE et LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC et s'engage à effectuer, à perpétuité, les travaux d'entretien et à installer l'ouvrage de clôture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cession gratuite à la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine d'un terrain d'une superficie de 16 090,1 m², sur le lot portant le numéro de lot 6 358 397 du cadastre du Québec, et dont la valeur foncière est de 3 378 900 \$
Les frais et honoraires relatifs à la préparation et la publication de l'acte de donation sont assumés par LES SOEURS DE SAINTE-ANNE DU QUÉBEC.

La Ville – arrondissement de Lachine devra assurer l'aménagement, l'entretien et la responsabilité du terrain cédé par le présent acte de donation et assumer les charges qui y sont stipulées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-05-26



Dossier # : 1217274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 244 421,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2111 - Quatre soumissionnaires / Autorisation d'un budget additionnel de revenus et dépenses de 79 721,94 \$, toutes taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ces travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb

D'octroyer un contrat à PAVAGE D'AMOUR INC., plus pas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 8^e Avenue, entre la 7^e Avenue et la rue Sherbrooke, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2111 et d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 79 721,94 \$, toutes taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ces travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 193 129,26 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 120 000,00 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 79 721,94 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-02 10:40

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 2 244 421,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2111 - Quatre soumissionnaires / Autorisation d'un budget additionnel de revenus et dépenses de 79 721,94 \$, toutes taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ces travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspections, les conduites d'égout combinés (pluvial et sanitaire) et d'aqueduc (installées en 1946) de la 8^e Avenue, entre la rue Sherbrooke et la 7^e Avenue, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2111 a été publié dans le Journal De Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 13 avril 2021 au 7 mai 2021. La durée de publication a été de 25 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 août 2021. Il y a eu deux (2) addenda dans le cadre de cet appel d'offres pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Le contrat prévoit des travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 8^e Avenue entre la 7^e Avenue et la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Lachine. Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée conformément au règlement 20-030.

Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2021 et en 2022.

Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchement d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat d'une valeur de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur PAVAGES D'AMOUR INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 8^e Avenue entre la 7^e Avenue et de la rue Sherbrooke, et d'autoriser une dépense maximale de 2 244 421,82 \$, toutes taxes incluses, comprenant un budget de contingences de 193 129,25 \$ (10 %) et une dépense de 120 000,00 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution à venir (2021-06-07) 1217274003

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030)

2021-04-20 - CM21 0443 (1218126002)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

2020-12-07 - CA20 19 0248 (1207274006)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), pour que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la 8^e Avenue, entre la 7^e Avenue et la rue Sherbrooke, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau

D2207274002 (2020-10-26) 2207274002

Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2015 - Préparation des plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 8^e Avenue, entre la 7^e Avenue et la rue Sherbrooke

2019-03-26 - CM19 0339 (1196354001)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de la chaussée et des trottoirs de la 8^e Avenue, entre la rue Sherbrooke et la 7^e Avenue.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- enlèvement du pavage existant;
- remplacement de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout combiné incluant des entrées de service;
- remplacement des bornes-fontaines;
- remplacement des puisards;
- remplacement des vannes et boîtes de vannes;
- remplacement des regards;
- reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- travaux de pavage.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 305 mètres d'égout combiné et de 290 mètres de conduite d'eau secondaire, le remplacement des branchements d'eau en plomb ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs.

Ce projet a fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a mandaté la firme GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. À la fin du processus d'appel d'offres, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission sur dix (10) preneurs du cahier des charges.

Après analyse, les quatre (4) soumissionnaires ont été déclaré conformes, et la firme PAVAGES D'AMOUR INC. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 931 292,56 \$	0 \$	1 931 292,56 \$
COJALAC INC.	1 989 997,77 \$	0 \$	1 989 997,77 \$
RÉHABILITATION DU O INC.	2 296 500,00 \$	0 \$	2 296 500,00 \$
SUPER EXCAVATION INC.	2 301 114,71 \$	0 \$	2 301 114,71 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 631 092,84 \$	0 \$	1 631 092,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 129 726,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			10,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			369 822,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			19,15 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	300 199,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	18,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	58 705,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,04 %

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et la plus basse soumission conforme est de 10,27 % supérieur à celui-ci.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus haut de 18,40 % que l'estimation détaillée des professionnels externes. La surchauffe du marché causée par le grand nombre de chantiers, les problématiques d'approvisionnement créées par la crise de la COVID-19 peuvent expliquer une partie de l'écart observé.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise PAVAGES D'AMOUR INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 2 244 421,82 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 1 931 292,56 \$, toutes taxes incluses, de contingences au montant de 193 129,25 \$, toutes taxes incluses ainsi que des incidences au montant de 120 000,00 \$ toutes taxes incluses.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques et de gestion des impacts.

Ces travaux seront assumés en partie par la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs (20%) et en partie par la Direction des réseaux d'eau (80 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts (taxes et contingences incluses) entre la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs et la la Direction des réseaux d'eau :

	COÛT (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)	INCIDENCES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)	RÉPARTITION
DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1 545 034,05 \$	154 503,41 \$	96 000,00 \$	1 795 537,46 \$	80 %
DIRECTION DE LA MOBILITÉ, DIVISION GESTION DES ACTIFS	386 258,51 \$	38 625,85 \$	24 000,00 \$	448 884,36 \$	20 %
TOTAL (TAXES INCLUSES)	1 931 292,56 \$	193 129,26 \$	120 000,00 \$	2 244 421,82 \$	100 %

La répartition des coûts entre trottoirs et chaussée pour la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs :

RUBRIQUE	AVANT TAXES	TAXES INCLUSES	NET RISTOURNE
RÉFECTION DE CHAUSSÉE	260 356,49 \$	299 344,88 \$	273 341,77 \$
RÉFECTION DE TROTTOIRS	75 593,50 \$	86 913,63 \$	79 363,72 \$
TOTAL CONTRAT	335 949,99 \$	386 258,51 \$	352 705,49 \$

CONTINGENCES (10%)	33 594,99 \$	38 625,85 \$	35 270,54 \$
INCIDENCES	20 874,10 \$	24 000,00 \$	21 915,20 \$
TOTAL DÉPENSE	390 419,08 \$	448 884,36 \$	409 891,23 \$

La portion assumée par le Service urbanisme et mobilité, soit la dépense de 448 884,36 \$, toutes taxes incluses, soit un montant de 409 891,23 \$ net de ristourne est financé dans le cadre du Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel via le règlement d'emprunt 15-019 Travaux réfection du réseau routier.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2023 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
55856- Programme complémentaire de planage- revêtement - Artériel (PCPR artériel)	410 \$	0 \$	0 \$	410 \$
Total	410 \$	0 \$	0 \$	410 \$

La portion assumée par Direction des réseaux d'eau, soit la dépense de 1 795 537,46 \$ taxes incluses, est répartie comme suit:

- Un coût net de 1 566 768,28 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumé au PTI de la DRE du Service de l'eau par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 14-025. Le montant total au net est à la charge des contribuables.

- Un coût net de 72 796,76 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement numéro 20-030.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront principalement en 2021 et la deuxième couche de pavage en 2022.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources et améliore la fiabilité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les conduites sont rendues à la fin de vie utile et l'entretien devient de plus en plus difficile et coûteux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le cahier des charges prévoit des clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine par la Division des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2021

Durée des travaux : 70 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mammar MENDIL, Service de l'eau

Louis AUGER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 28 mai 2021

Jean CARRIER, 28 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-27

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1218885014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un projet d'acte de prolongation d'emphytéose entre l'Office Municipal d'Habitation de Montréal et la Ville de Montréal, afin de prolonger de 2 ans la durée de l'emphytéose consentie en faveur de la Ville sur le terrain connu comme étant les lots 1 247 150 et 1 247 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 118 838 pi ² , soit jusqu'au 14 juin 2023, pour les fins d'un parc, soit le parc Michel-Ménard ; la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 1 \$, plus les taxes applicables - Bâtiment 9143

D'approuver un projet d'acte de prolongation d'emphytéose entre l'Office Municipal d'Habitation de Montréal et la Ville de Montréal, afin de prolonger de 2 ans la durée de l'emphytéose consentie en faveur de la Ville sur le terrain connu comme étant les lots 1 247 150 et 1 247 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 118 838 pi², soit jusqu'au 14 juin 2023, pour les fins d'un parc, soit le parc Michel-Ménard ; la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 1 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le projet d'acte de prolongation d'emphytéose pourvu que cet acte de prolongation d'emphytéose, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte joint au dossier décisionnel;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-04 16:10**Signataire :** André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un projet d'acte de prolongation d'emphytéose entre l'Office Municipal d'Habitation de Montréal et la Ville de Montréal, afin de prolonger de 2 ans la durée de l'emphytéose consentie en faveur de la Ville sur le terrain connu comme étant les lots 1 247 150 et 1 247 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 118 838 pi ² , soit jusqu'au 14 juin 2023, pour les fins d'un parc, soit le parc Michel-Ménard ; la rente annuelle pour la période de prolongation sera de 1 \$, plus les taxes applicables - Bâtiment 9143

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 juin 1982, la Corporation municipale de Lachine et l'Office Municipal d'Habitation de Lachine ont conclu un bail emphytéotique aux termes duquel l'Office a cédé en emphytéose à la Corporation municipale de Lachine un terrain connu come étant les lots 1 247 150 et 1247 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à des fins de parc public (ci-après l' « Emphytéose »). L'Emphytéose a été consentie pour une durée de 39 ans, soit du 14 juin 1982 au 14 juin 2021 et la rente annuelle est de 1,00\$.

En vertu de l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C -

11.4) (la « Charte »), la Ville de Montréal a succédé à Ville de Lachine.

En vertu de la Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (2000, chapitre 56), l'Office municipal d'Habitation de Montréal (l' «OMHM ») a succédé à l'Office Municipal d'Habitation de Lachine.

Puisque l'Emphytéose arrive à échéance prochainement et que les deux parties souhaitent poursuivre l'entente telle qu'elle est, une prolongation de l'Emphytéose de 2 ans est proposée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir bail emphytéotique en pièce jointe.

DESCRIPTION

Le bail emphytéotique porte sur les lots 1 247 150 et 1 247 151 du cadastre du Québec , circonscription foncière de Montréal, constituant le parc Michel-Ménard. L'Emphytéose de 39 ans était pour la période comprise entre le 14 juin 1982 et le 14 juin 2021, inclusivement. L'OMHM et la Ville de Montréal souhaitent prolonger l'emphytéose de 2 ans aux même termes

JUSTIFICATION

Ce projet d'acte de prolongation d'emphytéose vient assurer au secteur Duff Court la présence d'un parc public desservi et entretenu au même titre que les autres parcs publics de l'Arrondissement. D'ailleurs, il est de l'intérêt et de la volonté des deux parties impliquées au bail de poursuivre l'entente selon les modalités déjà établies.

Le projet d'acte de prolongation d'emphytéose prévoit notamment ce qui suit :

- a) Les parties conviennent de prolonger la durée de l'Emphytéose de 2 ans. Par conséquent, le terme de l'Emphytéose sera modifiée pour 41 ans, soit jusqu'au 14 juin 2023;
- b) La rente annuelle pour la période de prolongation sera de un dollars (1,00\$);
- c) L'OMHM autorisera la sous-location à certaines conditions;
- d) Tant et aussi longtemps que l'Emphytéote sera la Ville de Montréal, celle-ci ne sera tenue de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit pendant tout le terme étant donné qu'elle s'auto-assure;
- e) Pendant la durée du bail, la Ville prend fait et cause pour l'OMHM et le tient à couvert de toute réclamation, demande, action ou poursuite qui pourrait être intenté par toute personne et relative à l'immeuble objet du présent contrat, sauf en cas de faute ou négligence de l'OMHM;
- f) En cas de destruction partielle ou totale des améliorations effectuées par le Preneur sur l'immeuble, le Preneur s'engage, à ses frais, à les restaurer, ou à les remplacer dans un délai raisonnable;
- g) La Ville prend à sa charge, le cas échéant, les frais et honoraires du bail ainsi que de tout amendement, les frais de leur publication et des copies, dont un (1) exemplaire devra être remis à l'OMHM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation de l'Emphytéose sera effectuée selon les mêmes modalités, soit une rente annuelle de cent un dollar (1,00\$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

néant

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'arrondissement à cesser ses activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

néant

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

néant

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'Arrondissement sera accompagné par le SGPI. L'approbation de ce dossier est prévue au conseil d'arrondissement du 7 juin 2021.

Signature de l'acte de prolongation d'emphytéose : juin 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabrina ZITO, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sabrina ZITO, 28 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-27



Dossier # : 1211700002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020

De prendre acte de l'état des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020;

D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2020 d'une somme de 2 381 200 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approprier par la suite une somme de 300 000 \$ pour permettre à l'arrondissement de se doter des crédits budgétaires nécessaires pour la relance économique et la dynamisation des milieux de vie.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-01 15:59

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 18 mai 2021 (dossier 1216254001 - résolution CM21 0589), le conseil municipal a adopté la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020 de la Ville de Montréal*.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de prendre connaissance des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 et d'adopter l'affectation de ceux-ci. Chaque arrondissement doit faire adopter une résolution établissant le partage des sommes à recevoir, le renflouement des déficits cumulés au 31 décembre 2020 ainsi que l'utilisation des réserves, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-01 - CA20 19 0103 (1203547003)

De prendre acte de l'état des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2019 d'une somme de 1 946 500 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

2019-06-03 - CA19 19 0182 (1193547006)

De prendre acte de l'état des surplus de gestion de l'exercice financier 2018;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2018 d'une somme de 1 367 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

2018-06-11 - CA18 19 0168 (1183547007)

De prendre acte de l'état des surplus de gestion de l'exercice financier 2017;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2017 d'une somme de 121 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les documents suivants sont joints au présent sommaire :

1. Établissement des surplus de gestion de 2020 de l'arrondissement de Lachine;
2. *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020 de la Ville de Montréal*.

Tel que mentionné dans la pièce jointe numéro 1, les opérations de l'arrondissement de Lachine se sont terminées le 31 décembre 2020 avec un surplus de 1 634 200 \$ (écart des résultats par rapport aux budgets modifiés). De plus, plusieurs corrections ont été apportées en fin d'année par le Service des finances de la Ville centre pour un montant de 747 000 \$. Ceci a permis à l'arrondissement d'enregistrer un surplus total de 2 381 200 \$.

Ce surplus doit être affecté conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020 à la Ville de Montréal*, tel que décrit à la page 2 de la pièce jointe numéro 2.

Ainsi, tel que décrit dans cette politique, le surplus sera versé au compte suivant :

Surplus 2020 :

Compte 31020 - libre 2 381 200 \$

Par la suite, une somme de 300 000 \$ sera appropriée au surplus pour permettre de cette façon à l'arrondissement de se doter des crédits budgétaires nécessaires pour la relance économique et la dynamisation des milieux de vie.

JUSTIFICATION

Faits saillants des écarts enregistrés par rapport au budget de l'arrondissement (surplus de 1 634 200 \$ dans les opérations) :

1) Résultats au niveau des revenus – déficit de (1 801 400) \$

- Déficit d'opération Port de plaisance – (653 300) \$
- Fermeture du bureau SAAQ – (473 700) \$
- Fermeture des installations, annulation des activités – suite à la pandémie COVID – (603 600) \$

2) Résultats au niveau des dépenses – surplus de + 3 435 600 \$

- Économies au niveau de la masse salariale + 174 100 \$
- Économies au niveau des cotisations de l'employeur + 459 100 \$
- Crédits non dépensés suite à l'annulation des activités et la fermeture des installations pour cause de pandémie COVID + 2 227 500 \$
- Crédits non dépensés au niveau de l'activité de déneigement suite à un hiver moins rigoureux + 186 300 \$
- Crédits non dépensés dans le budget de dépenses au Port de plaisance + 100 600 \$
- Économies suite à la fermeture du bureau SAAQ + 218 000 \$

3) Résultats finaux, revenus moins dépenses :

- Déficit des revenus de (1 801 400) \$
- Surplus de dépenses de + 3 435 600 \$
- Résultat final au niveau des opérations de + 1 634 200 \$

Faits saillants des crédits reçus suite aux corrections apportées par la Ville centre (surplus de 747 000 \$) :

- Compensation du déficit pour le Port de plaisance + 552 800 \$
- Santé et sécurité au travail + 252 500 \$
- Plan d'action canopée + 122 600 \$
- Mesures transitoires relatives aux régimes de retraites (128 700) \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus doit être réparti en fonction de la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal*. L'intervention financière présente au dossier confirmera les comptes d'imputation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Octavian Stefan ARDELEAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-05-24



Dossier # : 1217626005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant maximal de 69 279,12 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1er septembre 2020 au 23 juin 2021

D'autoriser une dépense au montant maximal de 69 279,12 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 23 juin 2021, conformément au protocole d'entente 2021-2025 intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne par la résolution CA20 19 0120;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-28 11:16

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217626005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant maximal de 69 279,12 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1er septembre 2020 au 23 juin 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement doit autoriser le versement d'une somme maximale de 69 279,12 \$, taxes incluses, pour la location des locaux du complexe sportif du Collège Sainte-Anne, du 1^{er} septembre 2020 au 23 juin 2021, tel que stipulé dans le protocole d'entente 2021-2025 (couvrant la période du 1^{er} septembre 2020 au 23 juin 2025).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-01 - CA20 19 0094 (1203550006)

Autorisation d'une dépense au montant maximal de 307 984,68 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 22 juin 2020

2019-06-03 - CA19 19 0177 (1193550007)

D'autoriser une dépense au montant maximal de 299 014,33 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 22 juin 2019, conformément au protocole d'entente 2015-2020 intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne par la résolution CA15 19 0189

2018-05-14 - CA18 19 0134 (1183550008)

D'autoriser une dépense maximale au montant de 290 305,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 22 juin 2018, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine par la résolution CA15 19 0189

2017-05-08 - CA17 19 0157 (1173948003)

D'autoriser le paiement d'un montant total maximal de 281 849,72 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 23 juin 2017

2016-10-03 - CA16 19 0317 (1166759005)

D'autoriser le paiement d'un montant total de 270 651,15 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 23 juin 2016

2015-07-06 - CA15 19 0225 (1156179021)

D'autoriser le paiement d'un montant de 273 640,50 \$, taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 23 juin 2015

2015-06-01 - CA15 19 0189 (1155303006)

D'approuver le protocole d'entente 2015-2020 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif dudit collège ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'Arrondissement par le collège

2014-07-07 - CA14 19 0217 (1145303017)

D'approuver le protocole d'entente 2014-2015 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif dudit collège ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'Arrondissement par le collège

2014-06-09 - CA14 19 0188 (1146179012)

D'autoriser le paiement d'un montant de 268 344,75 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 23 juin 2014

2013-07-15 - CA13 19 0223 (1136179014)

D'autoriser le paiement d'un montant de 264 379,26 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 23 juin 2013

2012-09-10 - CA12 19 0323 (1121415022)

D'autoriser le paiement d'un montant de 263 325,82 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 23 juin 2012

2011-07-11 - CA11 19 0238 (1111415004)

D'autoriser le paiement d'un montant de 255 804,92 \$ toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 23 juin 2011

2010-06-07 - CA10 19 0203 (1102194014)

D'autoriser le paiement d'un montant de 245 350,74 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 23 juin 2010

DESCRIPTION

L'entente permet à l'Arrondissement d'utiliser la piscine semi-olympique, le bassin de natation, la palestine de gymnastique, la palestine sportive, le gymnase double ainsi que différents locaux du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine (voir copie de l'entente en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 7.1 de ladite entente, l'Arrondissement devait verser au Collège Sainte-Anne de Lachine un montant de 292 951,70 \$, toutes taxes incluses, correspondant à la première année de l'entente.

Cependant, ce montant a été révisé à la baisse à 69 279,12 \$, toutes taxes incluses, en raison de la crise de la COVID-19 qui a fait en sorte que le Complexe sportif du Collège Sainte-Anne a été fermé pendant une certaine période et n'a donc pu être utilisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont réservés avec la DA 684529

2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.000000.014003.00000.00000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente permet à l'arrondissement de Lachine d'offrir une programmation de loisirs aux citoyens et de soutenir un ensemble d'organismes à but non lucratif dûment reconnus qui offrent une programmation nécessitant l'utilisation de plateaux sportifs (gymnases, studios, bassins aquatiques, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Baisse de la facturation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-27

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1213479006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une contribution financière - 3 025 \$

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière au montant de 3 025 \$ à l'organisme ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
FONDATION DE L'HÔPITAL LACHINE CUSM	3 025 \$

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:23

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1213479006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une contribution financière - 3 025 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : FONDATION DE L'HÔPITAL LACHINE CUSM

Projet : Soirée reconnaissance des Héros - rendre hommage aux employés pour leur dévouement et leur travail remarquable.

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement aide les organismes à offrir aux personnes handicapées des activités de groupe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 3 025 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-05-24



Dossier # : 1217274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-01 15:45

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217274003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 octobre 2019, la Ville de Montréal annonçait la bonification d'un plan d'action pour l'élimination des entrées de service en Plomb (ESP) adopté en 2007. L'une de ses mesures consiste à rendre obligatoire le remplacement de la section privée de l'entrée de service en plomb à partir de 2021.

Le 11 novembre 2020, le comité exécutif inscrivait à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et de dépôt, le projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Ce projet de règlement vient encadrer les nouvelles modalités afin de rendre obligatoire le remplacement de l'entrée de service en plomb (ESP) à même les travaux planifiés par la Ville de Montréal. Le règlement a été adopté le 14 décembre 2020 par les instances municipales, et en vertu de ce règlement, tous les contrats octroyés en 2021 et ultérieurement comprendront également le remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb appartenant aux citoyens.

La Ville s'engage également à remplacer toutes les (ESP) dans les canalisations d'eau potable d'ici le 2030, et l'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge par ce dernier de la réalisation de travaux de remplacement de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La réalisation des travaux est prévue pour 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-20 - CM21 0443 (1218126002)

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

En vertu du Règlement 20-030 adopté en décembre 2020, tous les contrats octroyés en 2021 et ultérieurement comprendront également le remplacement de la portion privée des entrées de service en plomb appartenant aux citoyens. Le présent dossier vise à ce que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés lors des interventions suivantes :

- Interventions sur le réseau secondaire: réhabilitation aqueduc, reconstruction égout-aqueduc et le remplacement des entrées de services en plomb;
- Projets de voirie sur le réseau artériel, local et les pistes cyclables;
- Parcs et installations sportives.

Les interventions planifiées sont principalement :

- Le remplacement de la portion privée des branchements en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb;
- Le remplacement de la portion privée jusqu'au robinet d'arrêt intérieur (travaux limités à 1 m à l'intérieur à partir du point d'entrée);
- Certains travaux de réfection de surfaces.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- L'arrondissement aura la responsabilité d'appliquer le processus de remplacement des ESP établis par la DRE, incluant les démarches auprès les propriétaires concernés;
- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement respectée par l'arrondissement;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses selon le processus établi à cette fin et dans les délais précisés.
- Tout au long des travaux, la DI doit utiliser les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et compléter le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, la DI doit transmettre à la DRE tous les livrables prévus à la directive, confirmer que le tableau RDR est complet et le signer.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets

possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

La DRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge, par ce dernier, la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

JUSTIFICATION

Le plan d'action de la Ville de Montréal pour remplacer tous les branchements d'eau en plomb sur son territoire, incluant le côté privé d'ici 2030, fait en sorte que la contribution des arrondissements est souhaitable pour accroître le taux de réalisation des travaux et atteindre les objectifs de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau en matière de plomb.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb sur les terrains privés seront assumés par la Ville et remboursés au complet par les propriétaires. Les honoraires des services professionnels (conception, surveillance, etc.) pour les remplacements d'ESP, seront assumés par la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la condition des réseaux d'eau secondaires et d'amélioration de la qualité de l'eau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mammar MENDIL, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Prosper Olivier RAMAMONJISOA, Service des finances

Lecture :

Roger KANYINDA, 31 mai 2021
Mammar MENDIL, 31 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-31

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1211700003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:40

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit listes pour approbation, soit trois listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de mars 2021.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de mars 2021.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de mars 2021. Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

- **Virement de crédit** : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du du 1^{er} au 31 mars 2021. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-18

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1210415003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation au directeur - aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine à signer la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme Climat municipalités pour le projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques

D'autoriser le directeur - aménagement urbain et services aux entreprises, ou, en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme Climat municipalités pour le projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques;
D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 16:36

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210415003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation au directeur - aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine à signer la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme Climat municipalités pour le projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux *Plans de réduction des émissions de GES* couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, la Ville de Montréal s'est engagée à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfiques potentiels du climat changeant avec le premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. « *Le programme Climat municipalités soutient le passage à l'action des organismes municipaux dans la lutte contre les changements climatiques.*

Pour ce faire, une enveloppe globale de 40 M\$ est consacrée aux municipalités d'ici le 31 décembre 2020, afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre des projets novateurs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques. Ces projets permettront aux organismes municipaux du Québec de continuer leur transition vers un mode de vie durable et de contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone.

Le programme permet aussi de :

- Renforcer l'innovation sociale par des solutions basées sur la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu;*
- Faciliter l'émergence de solutions concrètes et reproductibles dans d'autres communautés du Québec, afin de créer un mouvement dans l'ensemble des régions.*

Climat municipalités - Phase 2

Volet 1 – Réalisation d'analyses ou d'études

Une enveloppe globale de 5 M\$ est allouée pour la réalisation d'analyses ou d'études visant à documenter les conditions de réalisation des projets de réduction et d'adaptation.

L'aide financière maximale pour un projet est de 50 000 \$. La réception des projets se fait en continu. ».

Source: ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0200 (1200415005)

Autorisation à présenter une demande de subvention auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme Climat municipalités, par le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement

DESCRIPTION

Compte tenu que la demande de subvention dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV) pour son projet Lachine-Est : ÉcoQuartier et lutte aux changements climatiques a été retenue dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2, une convention d'aide financière devra être signée pour un montant maximum de 50 000 \$, entre les deux parties (Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

JUSTIFICATION

Le site de Lachine-Est est compris dans un vaste secteur de planification détaillée d'intérêt pan-montréalais déterminé par le Plan d'urbanisme de Montréal. Il fait partie des grands sites à aménager au cœur de Montréal. Sa mise en valeur représente une occasion unique de déployer tous les efforts afin de restructurer l'environnement urbain de l'ensemble du secteur, d'améliorer son image, de mettre en œuvre les meilleures pratiques en développement durable et en design urbain et d'intensifier les activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant de la subvention: 50 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21^e Conférence des parties de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ». Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020, par rapport à 2002.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement de Lachine-Est devra permettre une revitalisation et une transformation de cette ancienne friche industrielle de près de 60 hectares en lieu résidentiel et d'affaires dynamique et en projet de développement durable intégré qui accueillera, à terme, plus de 10 000 nouveaux résidents et travailleurs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-05-26



Dossier # : 1216901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance de Festival de littérature jeunesse de Montréal, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

D'approuver la reconnaissance de Festival de littérature jeunesse de Montréal, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 7 juin 2021 au 31 décembre 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-31 10:05

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance de Festival de littérature jeunesse de Montréal, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 7 juin 2021 au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes oeuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)

D'approuver les précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020.

2016-10-03 - CA16 19 0300 (1163948013)

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017.

DESCRIPTION

Approuver la fiche d'analyse dûment complétée, annexée en pièce jointe, de l'organisme à but non lucratif de Festival de littérature jeunesse de Montréal, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et autoriser que lui soit accordé les différents soutiens auxquels il a droit en vertu de sa

classification.

L'organisme sera reconnu sous condition de remettre, avant le début de leurs activités, une copie d'une preuve d'assurance responsabilité civile, incluant la mention que la Ville de Montréal est coassurée.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'Arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise (sauf s'il se classe dans la catégorie C, soit un organisme régional), qu'il oeuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés.

La Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, liste des membres du conseil d'administration, rapport d'activités et un sondage de satisfaction par période de reconnaissance).

L'Arrondissement de Lachine travaille en collaboration avec des organismes à but non lucratif (catégorie H) qui offrent une expertise et peuvent démontrer qu'ils détiennent l'expérience recherchée par l'Arrondissement. Ces organismes apportent une valeur ajoutée à l'offre de services en matière de culture, de sports, de loisir et de développement social.

Le Festival de littérature jeunesse de Montréal possède une mission complémentaire à l'offre culturelle de l'arrondissement en ce qui a trait à l'accessibilité de la littérature pour les jeunes lachinois.

Lors de la prochaine édition du festival prévue le 15 août 2021, au parc de la Marina d'escale, sous condition de l'autorisation du CCMU selon les consignes sanitaires en vigueur, les familles trouveront un lieu de découvertes littéraires, un espace de rencontre avec les auteurs, illustrateurs, éditeurs et autres passionnés de littérature et un endroit regorgeant d'activités ludiques pour les jeunes. Les parents pourront assister à des conférences et découvrir tous les bienfaits de la littérature non seulement comme outil d'apprentissage, mais aussi comme vecteur du renforcement de l'attachement chez l'enfant. Le moment de la lecture en est un de découvertes, mais aussi de proximité avec les autres. Au fil du développement des enfants, la lecture favorise l'ouverture d'esprit, la tolérance et l'altruisme en plus d'encourager la curiosité, l'imagination et la créativité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement. C'est aussi un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale tels que mentionnés dans l'Agenda 21.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette reconnaissance facilitera l'ancrage du Festival de littérature jeunesse de Montréal dans la communauté lachinoise afin que les citoyens puissent bénéficier de leur offre d'activités en complémentarité à celle de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités seront offertes selon les directives gouvernementales et celles de de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2021-05-27



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

D'édicter l'ordonnance OCA21-19001-1 afin de permettre à l'arrondissement d'offrir une session de cours écourtée pour un tarif équivalent au prorata du tarif pour une session de cours normale, taxes en sus, si applicable.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-12-14 17:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-02-15 15:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

D'adopter le Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:37

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:26

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction - Ordonnance permettant d'offrir une session de cours écourtée à un tarif moindre en raison de la pandémie de la COVID 19

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte actuel de la crise de la COVID-19 et des impacts sur le déroulement des cours offerts par l'arrondissement de Lachine, l'arrondissement pourra en vertu de l'ordonnance OCA21-19001-1 offrir une session de cours écourtée au coût équivalent au prorata du coût pour une session normale de cours, taxes en sus.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERJulie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet de règlement sur la tarification est nécessaire dans le cadre du déploiement d'Agir-Permis qui vise une gestion automatique des frais applicables. Cet amendement permettra de disposer d'une grille de tarification uniformisée pour l'ensemble des arrondissements.

L'essentiel des modifications au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de Lachine vise l'ajout de nouvelles catégories de frais et une nouvelle façon de calculer les tarifs, par exemple :

- pour les tournages cinématographiques, des tarifs fixés actuellement selon le type de véhicules et la location d'espaces publics alors que l'ajustement propose des tarifs basés sur la surface occupée par mètres carrés et par mètre linéaire;
- pour le transport hors-norme, des tarifs fixés actuellement par nombre de jour (25,00 \$) ou par mois (100,00 \$) alors que l'ajustement propose un tarif pour l'émission du permis calculé par passage sur le territoire.

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications des articles visés par cet amendement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021(RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal concernant le changement de vocation du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain (sise au 1800, chemin des Iroquois à Lachine), l'arrondissement de Lachine souhaite offrir aux citoyens un service de location d'embarcations légères non-motorisées qui s'inscrit dans l'offre estivale temporaire 2021 du site.

Par l'entremise d'une firme externe (appel d'offres en cours), l'arrondissement de Lachine mettra à la disposition des citoyens des kayaks, des planches à pagaie et des canots pour location d'une ou deux heures de juin à septembre 2021, selon la grille tarifaire suivante:

	1 heure	2 heures
Kayak simple	10,00 \$	15,00 \$
Kayak double	20,00 \$	30,00 \$
Planche à pagaie	10,00 \$	15,00 \$
Canot	12,00 \$	18,00 \$

Les tarifs indiqués dans cette grille sont toutes taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION**Dossier # :1206739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

CONTENU**CONTEXTE**

Une modification a été apportée au projet de règlement depuis son dépôt à la séance du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021, soit:
1- Ajout de la phrase « Les activités encadrées sont au coût de 15 \$ par heure (taxes incluses) ».

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25^e Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



Dossier # : 1210372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002)

D'adopter le Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-28 15:37

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1210372001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement relatif au parc et à l'équipement de loisir anciennement nommé « Port de plaisance de Lachine » (RCA21-19002)

CONTENU**CONTEXTE**

À l'été 2020, la Ville de Montréal a annoncé la fermeture du Port de plaisance de Lachine et son éventuelle transformation en parc riverain à compter de l'été 2021. Les anciens équipements du Port présentent des enjeux de sécurité qui doivent être adressés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'objectif du règlement proposé est d'assujettir l'ancien site du Port de plaisance de Lachine aux dispositions du Règlement sur les parcs (2448) de l'arrondissement en plus d'ajouter certaines dispositions relative à la sécurité autour des équipements résiduels, notamment les quais.

JUSTIFICATION

Plusieurs étapes devront être franchies avant d'officialiser la création d'un véritable parc sur l'ancien site du Port de plaisance. Entre-temps, il est prévu de donner accès au site aux citoyens et de l'aménager et de l'animer de façon temporaire. Cependant, malgré le retrait des taquets, les quais demeureront en place en attendant d'être démantelés. À cet effet, on craint le squattage des quais ou leur utilisation pour la baignade, alors qu'il n'y aura pas de surveillance en continu. Cela pose des enjeux de sécurité majeurs puisque les quais s'étendent sur une bonne distance depuis la rive et sont suffisamment élevés pour ne pas permettre à une personne qui en tomberait d'y remonter. Le règlement prévoit donc des dispositions interdisant l'amarrage d'embarcations et l'accès aux quais, ainsi que des pouvoirs pour les fonctionnaires et les agents de la paix, de même que la possibilité d'expulsion du site et des amendes pour les contrevenants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du Règlement à la séance du 7 juin 2021.
Avis public d'entrée en vigueur dans les jours qui suivront.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-04-28



Dossier # : 1218478004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la modification de la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationnement à l'exception de véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la modification de la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationnement à l'exception de véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:27

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la modification de la signalisation par l'ajout d'interdictions de stationnement à l'exception de véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports et en cohérence avec son orientation de développement durable en matière de transport, la Ville de Montréal procède à un déploiement graduel de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire. En collaboration avec l'arrondissement de Lachine, quatre emplacements ont été retenus en 2020 et quatre emplacements ont été retenus en 2021, pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ceci portera à vingt (20) le nombre de bornes de recharge sur rue ou dans des stationnements publics de l'arrondissement.

Les emplacements retenus pour l'année 2020 sont les suivants :

- en face du 415, rue Saint-Jacques (stationnement du parc Roger-Richer);
- devant le 330, 44^e Avenue, au nord de la rue Broadway;
- devant le 22, rue Boyer (stationnement municipal);
- devant le 387, 41^e Avenue (stationnement municipal).

Les emplacements retenus pour l'année 2021 sont les suivants :

- en face du 464, 21^e Avenue, au sud de la rue Remembrance;
- en face du 3480, rue Provost, à l'est de la 36^e Avenue (stationnement du parc Grovehill);
- en face du 1830, croissant Roy;
- en face du 2300, rue Victoria, à l'est de la 25^e Avenue (stationnement municipal).

L'implantation de ces bornes de recharge nécessite des modifications à la réglementation de stationnement et l'installation des bornes est prévue en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est proposé :

Pour les emplacements retenus en 2020

De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal du parc Roger-Richer, entre la rue Richmond et la rue Richardson comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 5 mètres sur le côté sud du stationnement, à partir de 0 mètre à l'est de l'avenue Richardson.

De modifier la signalisation de stationnement sur la 44^e Avenue, entre la rue Broadway et la rue Brewster comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 10 mètres sur le côté est de la 44^e Avenue, à partir d'environ 75 mètres au nord est de la rue Broadway.

De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal de l'avenue Boyer, entre l'avenue Boyer et l'avenue Saint-Pierre comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 5 mètres sur le côté est du stationnement, à partir de 0 mètre au sud de l'avenue Boyer.

De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal de la 41^e Avenue, entre la rue Victoria et la rue Broadway comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 5 mètres sur le côté ouest du stationnement, à partir d'environ 7 mètres au sud de l'avenue Boyer.

Pour les emplacements retenus en 2021

De modifier la signalisation de stationnement sur la 21^e Avenue, entre la rue Remembrance et la rue Victoria comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 6 mètres sur le côté ouest de la 21^e Avenue, à partir d'environ 61 mètres au sud de la rue Remembrance.

De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal du parc Grovehill, entre la rue 32^e Avenue et la 36^e Avenue comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 10 mètres sur le côté ouest du stationnement, à partir de 0 mètre au sud est de la 36^e Avenue.

De modifier la signalisation de stationnement sur le croissant Roy, entre la rue Duff Court Est et la rue Duff Court Ouest comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 10 mètres sur le côté nord du croissant Roy, à partir d'environ 215 mètres au nord est de la rue Duff Court.

De modifier la signalisation de stationnement dans le stationnement municipal situé sur la rue Victoria, entre la 25^e Avenue et la 21^e Avenue comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 10 mètres sur le côté sud de la rue Victoria, directement à l'est de la 25^e Avenue.

JUSTIFICATION

L'ensemble des emplacements proposés a fait l'objet d'une analyse de faisabilité et d'une analyse d'intégration avec le milieu. Les huit sites retenus présentent des conditions favorables à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Transformation de 16 espaces de stationnement en espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation concernant les emplacements 2020 sera installée par la Direction des travaux publics durant le début de l'été 2021.

La signalisation concernant les emplacements 2021 sera installée et masquée par la Direction des travaux publics durant l'automne 2021 et sera démasquée dès que les bornes seront mises en opération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-19

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation des modifications à la signalisation et au sens de la circulation sur plusieurs tronçons des 35e, 36e, 41e et 43e Avenues dans l'arrondissement de Lachine, afin d'assurer la sécurité autour du Collège Saint-Louis et de l'école Victor-Thérien

D'autoriser des modifications à la signalisation et au sens de circulation sur plusieurs tronçons des 35e, 36e, 41e et 43e Avenues dans l'arrondissement de Lachine, afin d'assurer la sécurité autour du collège Saint-Louis et de l'école Victor-Thérien.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:20

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation des modifications à la signalisation et au sens de la circulation sur plusieurs tronçons des 35e, 36e, 41e et 43e Avenues dans l'arrondissement de Lachine, afin d'assurer la sécurité autour du Collège Saint-Louis et de l'école Victor-Thérien

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux requêtes citoyennes, commentaires des policiers du poste de quartier 8, observations terrain et discussions avec les directions des écoles du secteur, plusieurs changements à la circulation autour du collège Saint-Louis et de l'école Victor-Thérien ont été étudiés. Pour ce faire, l'arrondissement a confié un mandat d'étude à la firme Aecom à l'automne 2020.

La problématique principale devant les deux écoles est l'étroitesse des rues, laquelle ne permet pas une circulation à double sens en présence de stationnement des deux côtés. Ceci engendre de la frustration chez les conducteurs qui effectuent des demi-tours, se stationnent à des emplacements interdits, et déposent leurs enfants du côté opposé des écoles. Beaucoup d'inquiétude pour la sécurité des élèves est exprimée par les divers intervenants.

Aecom a donc étudié la faisabilité de deux options, soit d'interdire le stationnement d'un côté de la rue ou de rendre ces rues à sens unique.

L'option des sens uniques ont été retenue, puisqu'elle permet: un meilleur respect de la part des automobilistes, le maintien d'un maximum de places de stationnement, l'élimination des demi-tours, limite le nombre d'élèves traversant la rue et permet de simplifier les trajets.

Ce dossier a été analysé et recommandé par le Comité de circulation et de mobilité de Lachine, lors de la rencontre du 18 mars 2021.

La modification du sens de circulation sur la 43^e Avenue, entre les rues Victoria et Broadway, présente aussi une opportunité de revoir le stationnement sur rue. Le stationnement alternatif présent sera remplacé par des interdictions de stationnement pour l'entretien de rue seulement et devant l'école Victor-Thérien, le débarcadère existant sera agrandi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont recommandées pour la sécurisation des secteurs du collège Saint-Louis et de l'école Victor-Thérien:

Mises à sens unique suivantes :

- 35^e Avenue, entre les rues Victoria et Fort-Rolland, vers le nord;
- 36^e Avenue, entre les rues Victoria et le boulevard Saint-Joseph, vers le sud;
- 41^e Avenue, entre les rues Victoria et Broadway, vers le nord;
- 43^e Avenue, entre les rues Victoria et Broadway, vers le sud.

Modifications au stationnement sur la 43^e Avenue, entre les rues Victoria et Broadway :

- du côté est, l'implantation d'une interdiction de stationnement pour l'entretien de la rue, les jeudis de 9 h à 12 h, du 15 mars au 15 novembre;
- du côté ouest, l'implantation d'une interdiction de stationnement pour l'entretien de la rue, les mardis de 9 h à 12 h, du 15 mars au 15 novembre;
- l'annulation du stationnement alternatif existant sur tout le tronçon;
- l'annulation de l'interdiction d'arrêt du côté est, en face de l'école;
- du côté ouest, des modifications aux limites du débarcadère 15 minutes pour débuter dès la limite de propriété de l'école et jusqu'à la fin de la rue, interrompu sur 41 m devant l'entrée principale de l'école pour y déplacer la zone réservée aux autobus scolaires;
- à l'intersection de la rue Broadway, des zones d'interdiction d'arrêt pour assurer la visibilité des piétons, de 12,5 m de longueur sur le côté ouest, et de 5 m de longueur du côté est;
- la mise aux normes des panneaux de zone scolaire.

Modifications à la signalisation sur la 36^e Avenue, entre les rues Broadway et Fort-Rolland:

- aux intersections des rues Broadway, côté sud, et Fort-Rolland, côté nord, ajout des zones d'interdiction d'arrêt pour assurer la visibilité des piétons dans la zone scolaire;
- aux intersections des rues Broadway, côté nord, et Fort-Rolland, côté sud, et du boulevard Saint-Joseph, côté nord, ajout de zones d'interdiction de stationnement pour assurer la visibilité des piétons;
- la mise aux normes des panneaux de zones scolaires.

JUSTIFICATION

Les modifications de sens de circulation et de la signalisation de stationnement visent à améliorer les déplacements et la sécurité dans les zones scolaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en élaboration avec le service de communication de l'arrondissement, incluant des avis distribués aux résidents et des informations disponibles en ligne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Communication citoyenne entre les 8 et 14 juin 2021.

- Présignalisation du changement de sens de rue : du 14 juin au 14 juillet 2021.
- Mise en fonction du sens unique : 14 juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218478006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la modification de la signalisation à l'intersection de la 18e Avenue et de la rue Victoria dans l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la modification de la signalisation à l'intersection de la 18^e Avenue et la rue Victoria dans l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:28

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la modification de la signalisation à l'intersection de la 18e Avenue et de la rue Victoria dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Suite à plusieurs demandes citoyennes et un comptage, des feux de circulation seront ajoutés à l'intersection 18^e Avenue et de la rue Victoria. Afin d'assurer la bonne circulation et la visibilité des cyclistes et pour faciliter les virages en direction nord, la zone d'interdiction d'arrêter doit être agrandie du côté est de la 18^e Avenue, sur le tronçon entre la rue Victoria et la rue Remembrance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Sur la 18^e Avenue côté est, la signalisation actuelle prévoit :

- une zone d'interdiction d'arrêter en tout temps, d'une longueur de 5 mètres directement au nord de l'intersection avec la rue Victoria;
- une case de stationnement réservée pour personne à mobilité réduite d'une longueur de 6 mètres, à partir de 150 mètres au nord de la rue Victoria;
- une zone d'interdiction de stationner le mercredi de 9 h à 12 h, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 200 mètres, à partir de 5 mètres au nord de la rue Victoria.

Suite à l'étude du dossier, il est recommandé :

- de retirer la zone d'interdiction d'arrêter en tout temps d'une longueur de 5 mètres directement au nord de l'intersection avec la rue Victoria;
- d'installer une zone d'interdiction d'arrêter en tout temps d'une longueur de 25 mètres, directement au nord de l'intersection avec la rue Victoria;
- de conserver la case de stationnement réservée pour personne à mobilité réduite d'une longueur de 6 mètres, maintenant à partir de 145 mètres au nord de la rue Victoria;
- d'installer une zone d'interdiction de stationner le mercredi de 9 h à 12 h, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 195 mètres, à partir de 10 mètres au

nord de la rue Victoria.

Ce dossier a été analysé et recommandé par le Comité de circulation et de mobilité de Lachine lors des rencontres du 15 avril et 20 mai 2021.

JUSTIFICATION

L'agrandissement de la zone d'interdiction d'arrêter est une mesure minimale permettant d'assurer la sécurité des déplacements et la visibilité des différents usagers de la route à cette intersection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.
Les feux de circulation seront installés par la Ville-Centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un panneau « nouvelle signalisation » sera installé sous le nouveau panneau de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-26

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217536008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la modification des restrictions de stationnement devant le 2560, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la modification des restrictions de stationnement devant le 2560, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:42

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217536008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la modification des restrictions de stationnement devant le 2560, boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU**CONTEXTE**

Une interdiction de stationnement en tout temps entre le 15 avril et le 15 octobre est existante devant le 2560, boulevard Saint-Joseph. L'interdiction touche deux cases de stationnement tarifées, soit les LA139 et LA140.

L'interdiction a vraisemblablement été installée pour permettre l'aménagement d'un café-terrasse par l'ancien restaurant qui occupait l'immeuble. Toutefois, la nouvelle procédure qui gouverne l'aménagement des cafés-terrasses ne requiert pas d'installation de panneaux permanents. Le nouveau restaurant n'a d'ailleurs fait aucune demande pour un café-terrasse jusqu'à maintenant.

Il est donc recommandé de retirer l'interdiction de stationnement du 15 avril au 15 octobre afin de permettre l'usage de ces deux cases de stationnement durant cette période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera retirée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivants la résolution du conseil d'arrondissement, et les deux parcomètres seront remis en fonction par l'Agence de mobilité durable Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Valérie G GAGNON, 13 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217536009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du sens de circulation sur la 29e Avenue et de la signalisation sur les rues avoisinantes dans l'arrondissement de Lachine

De modifier le sens de la circulation sur la 29^e Avenue et la signalisation sur les rues avoisinantes dans l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217536009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du sens de circulation sur la 29e Avenue et de la signalisation sur les rues avoisinantes dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

La 29^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame, comporte un sens unique vers le nord à partir du boulevard Saint-Joseph, mais elle devient à double sens à la sortie du stationnement de l'immeuble situé au 106, 29^e Avenue.

Plusieurs demandes des résidents ont été reçues dénonçant un manque de respect de la signalisation en continuant en direction sud dans la partie à sens unique vers le nord. Il est à noter que l'étroitesse de la rue ne permet pas l'implantation d'un double sens et qu'il n'existe aucun endroit pour réaliser un demi-tour, autre que sur le domaine privé.

Il est donc recommandé d'instaurer un sens unique vers le nord sur toute la longueur de ce tronçon. Cette recommandation a été supportée par le Comité de circulation et de mobilité de Lachine, lors la réunion du 18 mars 2021.

De plus, des problèmes de visibilité ont été soulevés à l'intersection de la 29^e Avenue et la rue Notre-Dame. Ce problème touche surtout le côté nord-est, devant le CPE de Lachine, situé au 2890, rue Notre-Dame. Il est donc recommandé d'aménager des zones d'interdiction de stationnement sur la rue Notre-Dame pour améliorer la visibilité de la signalisation d'arrêt ainsi que des piétons à toutes les approches.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications recommandées sont les suivantes:

- mise en place d'un sens unique vers le nord sur la 29^e entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame;
- ajout d'une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Notre-Dame, côté sud, sur une distance de 5 mètres suivant le marquage de traverse piéton;
- ajout d'une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Notre-Dame, côté sud, sur une distance de 5 mètres avant l'arrêt;

- ajout d'une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Notre-Dame, côté nord, sur une distance de 5 mètres avant l'arrêt;
- modification de la longueur de la zone de débarcadère devant le CPE de Lachine, situé au 2890, rue Notre-Dame, afin de permettre l'aménagement de la zone d'interdiction de stationnement.

JUSTIFICATION

Le prolongement du sens unique sur la 29^e Avenue et la pose de signalisation interdisant le stationnement sur la rue Notre-Dame aux approches de l'intersection de la 29^e Avenue visent à améliorer et sécuriser les déplacements dans le secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en élaboration avec le service de communication de l'arrondissement, incluant des avis distribués aux résidents et des informations disponibles en ligne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Communication citoyenne entre les 8 et 14 juin 2021.

- Présignalisation du changement de sens de rue : du 14 juin au 14 juillet 2021.
- Mise en fonction du sens unique : 14 juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-20

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1204408005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation de la prolongation de la durée d'occupation du domaine public, sans frais, sur trois espaces de stationnement situés à l'arrière du 1170, rue Notre-Dame, pour L'OEUVRE DE LA SOUPE MAISON, et ce jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021-2022

D'autoriser la prolongation de la durée d'occupation du domaine public, sans frais, sur trois espaces de stationnement situés à l'arrière du 1170, rue Notre-Dame, pour L'OEUVRE DE LA SOUPE MAISON, jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021-2022, et ce, tout en respectant les autres normes applicables à l'occupation du domaine public.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 14:33

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204408005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autorisation de la prolongation de la durée d'occupation du domaine public, sans frais, sur trois espaces de stationnement situés à l'arrière du 1170, rue Notre-Dame, pour L'OEUVRE DE LA SOUPE MAISON, et ce jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021-2022

CONTENU**CONTEXTE**

L'installation de la tente a permis de desservir la clientèle tel que demandé pendant la période hivernale 2020-2021. Afin de continuer à offrir un bon service à ses usagers, L'OEUVRE DE LA SOUPE MAISON nous demande de prolonger la permission de garder la tente sur le domaine municipal pour au moins la prochaine année, soit jusqu'à la fin de la période hivernale 2021-2022 afin de compléter le travail amorcé pendant la période de la crise de la COVID-19.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services aux
entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1204408005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à L'OEUVRE DE LA SOUPE MAISON d'occuper le domaine public, sans frais, sur trois espaces de stationnement situés à l'arrière du 1170, rue Notre-Dame, pour la saison hivernale 2020-2021

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le printemps 2020, le Québec vit un une crise sanitaire sans précédent dû à la COVID-19. Plusieurs organismes ont relevé le défi d'aider les plus démunis de notre communauté, et l'Oeuvre de la soupe maison en fait parti. La grande partie du travail est réalisée par des bénévoles ayant plus de 70 ans et, par conséquent, étant plus fragiles à la transmission de la COVID-19.

Durant la période estivale, l'Oeuvre de la soupe maison a réussi à trouver des solutions pour desservir sa clientèle tout en respectant la distanciation sociale et les exigences des différents décrets gouvernementaux.

Avec l'arrivée de l'automne et la recrudescence des cas sur l'île de Montréal, les méthodes de travail mises en place ne suffisent plus et il est donc plus difficile d'assurer un service adéquat aux usagers tout en respectant la distanciation sociale, compte tenu de l'exiguïté des locaux de l'Oeuvre de la soupe maison situés au 1170, rue Notre-Dame.

Ils ont donc demandé au conseil s'il y avait possibilité d'installer un abri temporaire, en toile, directement à l'arrière de leur bâtiment. Les besoins identifiés par l'Oeuvre de la soupe maison nécessitent d'occuper 3 espaces de stationnement dans le stationnement publique se trouvant entre la 11^e et 12^e Avenue.

Quoique l'abri, tel que proposé, ne soit pas conforme à notre réglementation, et que le demandeur sollicite l'occupation, sans frais, du domaine publique (le coût estimé est de 15,66 \$ par jour, donc pour 180 jours cela revient à 2 818,80 \$), nous devons tenir compte de :

- la recrudescence des cas de COVID-19;
- l'importance de la sécurité des bénévoles dans le travail de l'Oeuvre de la soupe maison;
- des normes de distanciation sociale;
- l'accroissement des demandes plus importantes des bénéficiaires.

Dans ces conditions, il est souhaitable de permettre à l'Oeuvre de la soupe maison

d'occuper le domaine public sans frais, sur des espaces de stationnement (3) situés à l'arrière de leur bâtiment pour la période hivernale 2020-2021, et ce, tout en respectant les autres normes en lien avec l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-28

André HAMEL
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1210415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la gratuité des stationnements hors rue de la zone 07 situés à proximité de la mairie de l'arrondissement de Lachine sur la 18e Avenue, pour une période maximale quatre heures entre 8 h et 18 h

D'approuver la gratuité des stationnements hors rue de la zone 07 situés à proximité de la mairie de l'arrondissement de Lachine sur la 18^e Avenue, pour une période maximale quatre heures entre 8 h et 18 h, sauf pour les détenteurs de vignettes pour les secteurs des 16^e, 17^e, 18^e et 19^e Avenues (zones 10, 16, 17 et 23), qui ne seront pas limités à la période maximale de quatre heures dans le stationnement 1-B la semaine et les stationnements 1-A, 1-B et 2 les fins de semaine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-31 11:26

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la gratuité des stationnements hors rue de la zone 07 situés à proximité de la mairie de l'arrondissement de Lachine sur la 18e Avenue, pour une période maximale quatre heures entre 8 h et 18 h

CONTENU

CONTEXTE

Le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) est un programme visant à faciliter l'accès à des unités de stationnement sur rue, dans des secteurs à proximité d'importants générateurs d'affluence, par la délivrance de vignettes aux résidents de ces secteurs. C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Lachine a fait la transition vers le nouveau système de vignettes SRRR et a élaboré sa Politique d'implantation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), afin de se doter de principes directeurs en matière de stationnement sur rue réservé aux résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à l'implantation du nouveau système de vignettes SRRR, des consultations publiques ont eu lieu les 9, 11, 15 et 16 février dernier, afin de présenter cette politique en premier lieu aux résidents des tronçons les plus problématiques. Les tronçons en question sont les suivants : 16^e, 17^e, et 18^e Avenues, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Piché ainsi que la 19^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame. Les consultations ont permis à l'arrondissement de présenter un état des lieux de la situation sur les tronçons identifiés et une projection des besoins en stationnement.

Enjeux identifiés:

- maintien de la situation actuelle;
- préoccupation et inquiétude suite à l'abolition de la vignette visiteur (plusieurs ménages l'utilisent comme deuxième vignette personnelle et non pour les visiteurs);
- la proposition de consacrer un minimum de places pour le public (places non réservées) est très mal accueillie par les résidents. Ces derniers ont demandé que tout le tronçon de rue (100 %) leur soit réservé;
- très grande inquiétude de certains résidents concernant le stationnement de leurs visiteurs habituels et occasionnels;

En réponse aux préoccupations des résidents, l'arrondissement propose d'analyser la possibilité de rendre disponible et gratuit le stationnement hors rue situé sur la 18^e Avenue, entre la rue Piché et le boulevard Saint-Joseph.

Rendre gratuit les stationnements hors rue dans la zone 07, situés à proximité de l'hôtel de ville, sur la 18^e Avenue et permettre le stationnement gratuit pour une période maximale de quatre heures entre 8 h 00 et 18 h 00, pour l'ensemble de la population; à l'exception des détenteurs de vignettes pour les secteurs des 16^e, 17^e, 18^e et 19^e Avenues (zones 10, 16, 17 et 23) qui ne seront pas limités à la période de 4 heures dans le stationnement 1-B la semaine et 1-A, 1-B et 2 les fins de semaine.

Les stationnements 1-A et 2 demeureront réservés aux employés de l'arrondissement sans frais les jours de semaine, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 17 h 00 et les vendredis de 8 h 00 à 12 h 30.

En plus de réserver les espaces de stationnement pour les détenteurs de vignettes des résidents et employés, les privilèges suivants sont maintenus :

- la vignette pour employés autorise le stationnement sans limite de temps entre 8 h 00 et 18 h 00;
- la vignette pour les résidents autorise le stationnement sans limite de temps entre 8 h 00 et 18 h 00 selon les prescriptions des stationnements;
- la vignette véhicule de service (VS) permet le stationnement à toute heure, sans limite de temps.

JUSTIFICATION

Un an après le début de la crise de la COVID-19, l'arrondissement de Lachine est un milieu particulièrement touché par la crise sanitaire. Depuis des mois, le télétravail et la fermeture du bureau d'immatriculation de la SAAQ ont vidé physiquement le bâtiment de l'Hôtel de Ville ainsi que le stationnement hors rue situé sur la 18^e Avenue, entre la rue Piché et le boulevard Saint-Joseph. En temps ordinaire, c'est près de 100 % des places de stationnement qui sont occupées par les employés de l'arrondissement et les clients du bureau d'immatriculation de la SAAQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce projet pilote simplifiera la gestion de ces deux secteurs de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-05-27

**Dossier # : 1216470005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment située au 100, avenue Mount-Vernon et correspondant au lot 1 703 466 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au plan du certificat de localisation joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le *Règlement sur le zonage* (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, l'aménagement de six (6) logements additionnels dans le bâtiment situé au 100, avenue Mount-Vernon, comprenant actuellement vingt-quatre (24) logements par droit acquis, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la Grille des usages numéro 27A/38A ainsi qu'à la norme afférente au nombre de logements prévue à la Grille des normes d'implantation numéro 27B/38B, soit huit (8) logements, qui est incluse à l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

BÂTIMENT

4. Le nombre de logements additionnels ne doit pas dépasser six (6) unités tel qu'illustré en page 2 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.
5. La classe d'usage « 160 – Habitation multifamiliale d'un maximum de quatre (4) étages » est autorisée.
6. Les transformations extérieures doivent être conformes à celles illustrées aux pages 3 à 8 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 2

STATIONNEMENT

7. La demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée d'un plan d'aménagement de stationnement.
8. Le plan d'aménagement de stationnement doit prévoir au moins une (1) case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite et être aménagée à proximité de l'accès au bâtiment.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

9. L'aménagement des cours doit être conforme à celui illustré au document intitulé « Plan d'aménagement extérieur » joint en annexe C à la présente résolution.
10. L'aménagement des cours illustré au document intitulé « Plan d'aménagement extérieur » joint en annexe C à la présente résolution doit être complété dans les douze (12) mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

11. Toute demande de permis visant la transformation du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

1° favoriser un projet de transformation qui respecte le style architectural du bâtiment existant;

Critères :

1° les caractéristiques architecturales de la partie transformée doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 3 à 8 du document intitulé « Document de présentation » joint en annexe B à la présente résolution;

2° la nature, les dimensions, les matériaux et les couleurs des éléments architecturaux doivent s'harmoniser à ceux du bâtiment existant;

3° les matériaux de revêtement extérieur de la partie à transformer doivent s'harmoniser à ceux du bâtiment existant.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

12. Les travaux de transformation doivent débuter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6

GARANTIE MONÉTAIRE

13. La délivrance d'un certificat d'autorisation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 000 \$.

14. La garantie monétaire visée à l'article 13 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation complète des travaux visés par le certificat d'autorisation.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie monétaire.

ANNEXE A

CERTIFICAT DE LOCALISATION INCLUANT RAPPORT ET PLAN

ANNEXE B

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

ANNEXE C

PLAN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

D'abroger les résolutions CA19 19 0074, CA19 19 0106 et CA19 19 0149, respectivement adoptées lors des séances des 11 mars, 1^{er} avril et 6 mai 2019.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:42

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount-Vernon

CONTENU

CONTEXTE

Le délai accordé pour la réalisation des travaux a été dépassé, la situation liée au COVID-19 y étant la principale cause. Suite à une demande d'avis auprès du Service juridique de la Ville de Montréal, celui-ci a fait valoir la pré-séance de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et préconisé que tout projet dont la résolution est arrivée à terme du délai qui y mentionné doit refaire l'objet de la procédure de PPCMOI.

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'ajout de six unités d'habitation pour l'immeuble situé au 100, avenue de Mount Vernon sur le lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 100, avenue de Mount Vernon est un immeuble locatif de 24 logements, dont le rez-de-chaussée a longtemps été occupé par une salle de « bowling » et un dépanneur au coin de la rue des Érables et de l'avenue Milton.

L'immeuble a connu une succession de plaintes et d'interventions de la DAUSE en matière d'entreposage extérieur et de salubrité, jusqu'à son évacuation à l'été 2013. Depuis, il a été acquis par de nouveaux propriétaires qui ont souhaité maintenir sa vocation locative après une remise en état des logements et de l'enveloppe extérieure.

En 2015, les propriétaires avaient soumis un projet de rénovation qui incluait les éléments suivants :

- rénovation complète des logements et des parties communes (électricité, mécanique, plomberie, murs, planchers, etc.);
- remplacement de l'ensemble des fenêtres par des fenêtres en aluminium blanc, coulissantes et de même dimension;
- remplacement de la partie au-dessus de la porte d'entrée sur la rue des Érables par du stucco couleur grise;
- remplacement des portes de service sur l'avenue Milton par des portes en acier isolé, de couleur gris clair;

- réparation des murs de façades lorsque nécessaire et réinstallation de la brique récupérée;
- réparation des appuis de fenêtres lorsque nécessaire;
- réparation de la marquise sur l'avenue de Mount Vernon.

Depuis, les logements remis à neuf ont été occupés et les requérants reviennent avec leur demande initiale d'ajout de logements au sous-sol, anciennement occupé par des commerces.

Rappelons que cette requête n'avait pas obtenu d'écho favorable, les membres estimaient alors que l'immeuble constituait une source de nuisance et que l'augmentation du nombre de résidents n'était pas souhaitable à ce moment. Toutefois, ils restaient ouverts à reconsidérer la demande une fois les rénovations achevées et le bâtiment occupé à nouveau.

Proposition

Les propriétaires projettent d'aménager six logements additionnels de type « studio » et d'une chambre à coucher sur la partie surélevée du sous-sol. La partie résiduelle accueillera des espaces de rangement, une laverie et un espace d'entreposage de déchets.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de stationnement, les propriétaires projettent d'aménager une partie de l'espace vacant en aire de stationnement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-04-21

**Dossier # : 1216470006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un bâtiment mixte, commercial et résidentiel sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 898 459 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint à son annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment mixte comprenant un usage commercial ainsi qu'un maximum de neuf (9) logements sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 4.1.1 a), 4.7 et 4.14.3 c) et e) du Règlement sur le zonage (2710);

2° à la note 26 à laquelle réfère la grille des usages numéro 16A/38A pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe B du Règlement sur le zonage (2710);

3° aux usages prévus à la grille des usages numéro 16A/38A pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710);

4° au nombre maximal de logements par bâtiment et aux marges de recul minimales prévus à la grille des normes d'implantation numéro 16B/38B pour la zone M-403 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment existant est autorisée.

5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 2

USAGES

6. Le rez-de-chaussée du bâtiment doit être occupé par un usage commercial.

7. Les étages supérieurs au rez-de-chaussée doivent être occupés par un usage résidentiel.

8. En plus des usages autorisés par le Règlement sur le zonage (2710), l'usage commercial traiteur est autorisé.

9. Le nombre de logements ne doit pas dépasser neuf (9).

SECTION 3

BÂTIMENT

10. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée en gris à la page 1 du document intitulé « Plan projet d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

11. L'allée de circulation intérieure de l'aire de stationnement doit être conforme à celle illustrée à la page 7 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 4

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

12. L'emplacement et l'aménagement des escaliers extérieurs en façade latérale gauche doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 5, 6, 8 à 11 et 15 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

13. L'emplacement et l'aménagement de l'espace d'entreposage des déchets doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 5 à 8 et 15 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

14. L'allée de circulation extérieure menant à l'aire de stationnement intérieure doit être conforme à celle illustrée à la page 7 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

- 15.** L'allée de circulation extérieure doit être équipée d'un système de chauffage.
- 16.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être conformes à ceux illustrés à la page 6 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.
- 17.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction.
- 18.** Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.
- 19.** Aucun équipement mécanique ou électrique ne doit être installé devant une façade publique.
- 20.** Un équipement technique ou mécanique situé sur le toit doit être dissimulé derrière un écran, tel qu'il est illustré aux pages 3 et 4 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Toute demande de permis de construction du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3) et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;
- 3° favoriser l'insertion en continuité avec le milieu d'accueil tout en reconnaissant l'autonomie de conception en fonction de l'hétérogénéité du boulevard Saint-Joseph;
- 4° favoriser la diversité, l'importance et l'intérêt respectifs des apports successifs sur le boulevard Saint-Joseph et leur impact sur la définition des espaces publics auxquels ils sont associés;
- 5° favoriser une construction visant à accroître la qualité d'ensemble du paysage architectural en dépit de l'hétérogénéité architecturale passablement élevée.

Critères :

- 1° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 2 à 4 et 13 à 16 du document intitulé « Proposition » joint en annexe C à la présente résolution;
- 2° les façades du bâtiment doivent être articulées de manière à présenter des décrochés et des retraits afin de briser toute linéarité et diminuer l'effet d'une polarisation importante de l'immeuble;
- 3° les façades publiques doivent être traitées de manière à offrir une transparence et un dynamisme, notamment créés par les entrées commerciales et la fenestration des

étages supérieurs;

4° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

5° le rez-de-chaussée commercial doit se distinguer de la partie supérieure par son architecture;

6° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à assurer un lien avec le domaine public;

7° l'aménagement de la terrasse commerciale doit s'intégrer à la composition d'ensemble de l'immeuble et mettre ses caractéristiques architecturales en valeur sans en masquer la façade;

8° les équipements mécaniques ou électriques installés sur l'immeuble ou sur le toit doivent faire partie intégrante de la composition et du traitement architectural de l'ensemble.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

22. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

23. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 38 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN DATÉ DU 20 SEPTEMBRE 2010 PRÉPARÉ PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE FRANÇOIS HOULE, MINUTE 12362

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « PLAN PROJET D'IMPLANTATION » DATÉ DU 5 AVRIL 2019 PRÉPARÉ PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE FRANÇOIS HOULE, MINUTE 19220

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

Signé par André HAMEL **Le** 2021-04-23 15:36

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel

CONTENU

CONTEXTE

Le délai accordé pour la réalisation des travaux a été dépassé, la situation liée au COVID-19 étant la principale cause. Suite à une demande d'avis auprès du Service juridique de la Ville de Montréal, celui-ci a fait valoir la préséance de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et préconisé que tout projet dont la résolution est arrivée à terme du délai qui y mentionné doit refaire l'objet de la procédure de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Demande d'approbation d'un PPCMOI visant à autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph et la construction d'un immeuble mixte sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'immeuble à l'étude, au coin du boulevard Saint-Joseph et de la 32^e Avenue, abrite, depuis 2009, le restaurant Andrea L'Authentique, que le propriétaire souhaiterait réintégrer à son nouveau développement qui compte un volet résidentiel en plus du rez-de-chaussée commercial.

Proposition

Le projet consiste en un bâtiment de trois (3) étages et d'une mezzanine occupant près de 70 % du terrain. Le premier niveau est destiné à accueillir l'actuel établissement de restauration, les étages supérieurs comptent neuf (9) unités de logement.

L'immeuble

Le volume, entièrement en brique, suit la configuration irrégulière du terrain. La partie avant du rez-de-chaussée est entièrement vitrée et présente un retrait le long de la 32^e Avenue. Les façades latérales de ce niveau sont également ponctuées de deux (2) espaces en retrait visant à accueillir les entrées respectives de chaque usage.

Les façades des étages supérieurs sur la ruelle sont également séquencées de retraits

occupés par les balcons. Des terrasses sont prévues dans l'espace résiduel libéré par les mezzanines sur le toit.

Le volume arbore une abondante fenestration, de dimensions différentes, suivant un séquentiel irrégulier.

Stationnement

L'aire de stationnement occupe la quasi-totalité du sous-sol et compte neuf (9) espaces destinés aux appartements. L'accès au terrain s'effectue par une rampe aménagée à l'arrière du bâtiment (façade latérale gauche), par la 32^e Avenue.

Aménagement du terrain

L'implantation du bâtiment laisse peu de place à un aménagement paysager. Une terrasse extérieure est toutefois aménagée dans la pointe du terrain, entre le boulevard Saint-Joseph et la 32^e Avenue sur laquelle s'ouvre l'espace restaurant.

Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles s'effectue à deux (2) niveaux. Un espace d'entreposage est prévu dans le stationnement intérieur pour les résidents et un conteneur sera installé à l'extrémité de la rampe d'accès au stationnement pour l'activité de restaurant ainsi que pour le transfert des déchets résidentiels les jours de collecte. Cette dernière est assurée par une compagnie privée, à un rythme hebdomadaire.

L'acceptabilité publique

Dans une optique d'anticipation sur l'accueil du projet par la population lachinoise, le promoteur a organisé une séance d'information au sein de son établissement, le 4 février dernier, à 18 h, suite à la publication d'un avis dans le journal local.

Seule une (1) personne s'est présentée à la séance. Ses interrogations ont tourné autour de l'intérêt patrimonial du bâtiment à démolir ainsi que sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire justifiant la procédure de PPCMOI.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2019 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-04-22



Dossier # : 1218885021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44e Avenue

D'autoriser, selon le plan « Agrandissement du 920, 44^e avenue, Lachine », daté du 19 avril 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet de construction d'un agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44^e Avenue, ayant pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant, et ce, bien que le Règlement prévoit que tout agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-28 11:07

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218885021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour un projet de construction d'un agrandissement du bâtiment principal situé au 920, 44^e Avenue, sur le lot numéro 1 898 506 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les requérants souhaitent implanter l'agrandissement projeté du bâtiment principal en cour avant, alors que tout agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial doit être localisé dans les cours latérales ou arrière.
Cette situation contrevient à l'article 4.24 du *Règlement sur le zonage* (2710).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 mai 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-27

**Dossier # : 1218885020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 630, 49e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 630, 49^e Avenue, conformément au plan « Projet no 20013 » réalisé par Les plans d'architecture Denis Lafrenière inc., version datée du 1^{er} avril 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti à la condition suivante :

- que le revêtement mural de la façade latérale droite soit dans la continuité des autres façades, c'est-à-dire avec de la brique au niveau du rez-de-chaussée et du déclin de fibrociment à l'étage;

ainsi qu'à la suggestion suivante :

- que les deux portes projetées en façade avant soient de la même couleur que les volets existants.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:48**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 630, 49e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 630, 49^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les requérants souhaitent agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant au rez-de-chaussée ainsi qu'une chambre à coucher (avec walk-in) à l'étage. La superficie de plancher totale ajoutée, incluant le garage, s'élève à 70,0 m². Également, la façade avant du bâtiment existant serait transformée par le remplacement du déclin d'aluminium par un nouveau déclin de fibrociment James Hardie ainsi que par le remplacement de la brique par une brique identique, en façade avant.

Une démolition du garage attenant existant est requise. Toutefois, puisque ce garage n'est pas d'origine, cette démolition n'est pas assujettie au comité de démolition.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-25



Dossier # : 1218885019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de six unités pour l'immeuble situé au 669, avenue George-V

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de six unités résidentielles pour l'immeuble situé au 669, avenue George-V, conformément au plan « 20023_JZ_Condos George-V_Lachine_2021.02.17_Émis pour CCU », réalisé par Eve-Lyn Blanchette, architecte, daté du 17 février 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:45

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de six unités pour l'immeuble situé au 669, avenue George-V

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment principal de six unités résidentielles pour l'immeuble situé au 669, avenue George-V.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision favorable du comité de démolition en date du 12 mai 2021.

DESCRIPTION

Une demande de démolition complète du bâtiment principal (habitation unifamiliale à structure isolée) a été déposée. Le requérant projette de remplacer le bâtiment par une nouvelle construction multifamiliale à structure isolée de six unités.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-25



Dossier # : 1218885017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 910, 47e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal de l'immeuble situé au 910, 47^e Avenue, conformément au plan « # PROJET 61A » réalisé par Studio AD, version datée du 16 mars 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti à la condition suivante :

- que la porte de garage en façade avant de l'agrandissement projeté ait une hauteur n'excédant pas 9'-0".

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:45

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 910, 47 ^e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal situé au 910, 47^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant au rez-de-chaussée et de pièces habitables à l'étage. La superficie de plancher totale ajoutée, incluant le garage, s'élève à 67,6 m².

Également, la façade avant du bâtiment existant serait transformée.

Une première proposition a été soumise au Comité lors de la réunion du 14 avril 2021. La conclusion a été de reporter la demande, en transmettant aux requérants les commentaires suivants :

- la hauteur de la toiture de l'agrandissement devrait être d'environ 2'-0" plus basse que de celle du bâtiment existant;
- la fenêtre proposée à l'étage de la façade avant devrait être centrée par rapport à la porte de garage en dessous;
- la couleur de la brique en façade devrait être identique ou similaire à celle de la brique présente sur les élévations secondaires du bâtiment existant;
- l'élévation latérale droite projetée (garage) devrait être en brique;
- la hauteur de la porte de garage projetée devrait être réduite à une hauteur plus conventionnelle pour un garage résidentiel (standard 7'-0").

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-25

**Dossier # : 1218885011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44^e Avenue, conformément au plan « Agrandissement du 920, 44^e avenue, Lachine », version datée du 19 avril 2021.

D'indiquer que ce projet est assujetti à la condition suivante :

Que l'une des modifications suivantes soit effectuée :

- de reculer le volume de l'agrandissement afin que celui-ci soit localisé à au moins 2'-0" derrière le prolongement de la façade avant du bâtiment existant (dans cette éventualité, la dérogation mineure serait frappée de caducité), ou;
- de remplacer le revêtement extérieur proposé (de cèdre prévieilli) par un revêtement de brique d'une couleur au choix du concepteur, et ce, pour l'ensemble des élévations de l'agrandissement.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 14:31

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 920, 44e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant un agrandissement et une transformation du bâtiment principal situé au 920, 44^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les requérants projettent d'agrandir le bâtiment principal en cour avant et de transformer la façade avant de la section existante.

L'agrandissement est projeté dans les cours avant, latérale droite et arrière de la propriété.

L'ajout consiste en un garage au rez-de-chaussée avec pièces habitables à l'étage.

L'empiètement demandé en cour avant est de 1,2 m.

La transformation de la façade avant de la section existante vise à modifier l'entrée principale (remplacement de la porte, de la toiture du balcon et des garde-corps du balcon) et à remplacer l'ensemble des fenêtres (blanc, PVC, coulissantes).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 mai 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-26



Dossier # : 1218885015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1001, boulevard Saint-Joseph

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1001, boulevard Saint-Joseph, conformément au plan « PROJET - RENOVATION APRES SINISTRE; CLIENT - FRANCIS LEMAY » réalisé par Marc Poirier architecture, version datée du 25 février 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:44

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218885015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1001, boulevard Saint-Joseph

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant un agrandissement du bâtiment principal situé au 1001, boulevard Saint-Joseph.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le requérant projette procéder à un agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1001, boulevard Saint-Joseph.

Fait particulier pour cette demande, bien que l'agrandissement se situe à l'arrière, celui-ci est assujéti au PIIA, puisque la façade arrière est visible depuis un parc (Lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine).

L'agrandissement projeté est de 8'-0" par 24'-0" pour une hauteur équivalente à deux étages. La façade arrière projetée serait fenestrée sur environ 80 %, alors que le reste serait en stucco / agrégat / crépis de ciment (non précisé). L'occupation de cet agrandissement serait une partie de la cuisine et de la salle à manger, avec un dégagement plancher-plafond de 22'-0". Finalement, une mezzanine modifiée sur le toit donnerait accès à une terrasse, qui semble offrir une magnifique vue sur le vieux canal.

Ces travaux font, entre autres, suite à un incendie ayant eu lieu en 2020. À noter qu'une section à l'arrière doit être démolie, puisque celle-ci est irrécupérable à cause du sinistre. Cette démolition partielle n'est pas assujéti au règlement de démolition.

Simultanément à cet agrandissement, un rafraîchissement des façades avant et latérale droite et une légère transformation de la façade latérale droite sont prévus. Ces travaux ne font pas l'objet du PIIA.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-05-25



Dossier # : 1216470009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 37 000 \$ - Lot portant le numéro 2 133 220 du cadastre du Québec situé au 1140-1150, rue Notre-Dame

D'accepter la somme de 37 000 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 2 133 220 du cadastre du Québec situé au 1140-1150, rue Notre-Dame, doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-28 11:08

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 37 000 \$ - Lot portant le numéro 2 133 220 du cadastre du Québec situé au 1140-1150, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de transformation d'un immeuble commercial, situé au 1140-1150, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 2 133 220 du cadastre du Québec, dont le second étage est depuis longtemps vacant, est prévu. Le projet consiste notamment à aménager six (6) unités de logement, d'une chambre à coucher.
À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction visant un redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* en vertu de l'article 2 dudit règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise l'aménagement de six (6) unités de logements au deuxième étage. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 9132-18-8715-9-000-0000
- Adresse : 1140-1150, rue Notre-Dame
- Lot actuel : 2 133 220

JUSTIFICATION

La somme de 37 000 \$ devra être versée à la Ville en guise de contribution aux fins de parc en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés Inc, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2°. Le rapport final, en pièce jointe, fait état d'une valeur totale de 370 000 \$. La compensation financière est donc de 37 000 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10% de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus)

Notons que le projet ne prévoit aucun logement pour familles (3 chambres à coucher et plus) ni aucun logement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-05-27

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

CONTENU

CONTEXTE

Il est nécessaire d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressource à temps plein pour ce type d'activités et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-06-01 - CA20 19 0110 (1203547002)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

2019-09-04 - CA19 19 0204 (1193547008)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)* , de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique

2018-05-14 - CA18 19 0149 (1183547004)

Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

2017-05-08 - CA17 19 0180 (1171991015)

D'offrir à l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal , de renouveler le prêt de service à mi-temps d'une ressource en

développement économique pour une durée d'un an;

2016-05-09 - CA16 19 0184 (1161991013)

Entente entre l'arrondissement de Lachine et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Prêt de service d'une ressource en développement économique - Approbation et autorisation de signature

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite renouveler l'entente offrant l'équivalent de 0.5 a.p. des services de son commissaire au développement économique (emploi 305110) à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces services incluraient les activités normalement prévues à la description de tâches de ce poste, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement. La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine dispose d'une ressource spécialisée en développement économique, mais a également de la difficulté à justifier le maintien d'un poste à temps complet pour ses besoins locaux. Le prêt à mi-temps de notre ressource à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et ainsi maintenir un poste à temps complet à la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services rendus à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro seront facturés sur la base des coûts réels de 0.5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements, les outils de travail et les autres dépenses connexes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de développer et de conserver l'expertise au sein de l'administration municipale;

- Rationaliser les coûts d'opération;
- Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes;
- Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Dominique JACOB, 13 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-03

Lavinia BADEA
Chef de division des Ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1216089004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 13:29

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216089004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-05-03 CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

2021-04-06 CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1^{er} au 21 septembre 2020

2020-09-14 - CA20 19 0188 (1207914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mai au 31 août 2020

2020-06-01 - CA20 19 0112 (1207914004)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1^{er} avril au 21 mai 2020

2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 janvier au 26 février 2020

2020-02-03 - CA20 19 0031 (1207914001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 novembre 2019 au 22 janvier 2020

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 17 avril au 23 mai 2021 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BARIL-BOISCLAIR
Technicienne RH

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-26

Caroline MAYER
Chef de division PARH.



Dossier # : 1216739003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er juillet au 30 septembre 2021

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-05-27 08:37

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er juillet au 30 septembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-03-08 - CA20 19 0045 (1215014001)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021

2020-12-07 - CA20 19 0265 (1205014009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

2020-09-14 - CA20 19 0189 (1205014007)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

2020-06-01 - CA20 19 0113 (1205014003)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020

2020-03-09 - CA20 19 0058 (1202333001)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020

2019-12-02 - CA19 19 0341 (1198283014)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

2019-09-03 - CA19 19 0265 (1198283009)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019

2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019

2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018

2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018

2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-05-26